

# Aménagement forestier

## Forêt domaniale de L'AREILLADOU

Département : Ardèche (07)

**2013 - 2032**

Surface cadastrale : 208,22 76 ha

Surface retenue pour la gestion : 208,23 ha

Altitudes extrêmes : 1 062 m – 1 448 m

Révision d'aménagement

DRA : Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale des Politiques Agricole,  
Agroalimentaire et des Territoires

Département : ARDÈCHE (07)

Forêt Domaniale de L'AREILLADOU

Contenance cadastrale : 208,2276 ha

Surface de gestion : 208,23 ha

Révision d'aménagement forestier  
2013-2032

**ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT**  
portant approbation du document d'aménagement  
de la forêt domaniale de L'AREILLADOU  
pour la période 2013-2032  
avec application du 2° de l'article L122-7  
du code forestier

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19 et R213-20 du code forestier ;
- VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;
- VU les articles L414-4 et R414-19 du code de l'environnement ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 22 mai 2001, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de L'AREILLADOU (07), pour la période 1998-2012 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

000 000 000

**- A R R Ê T É -**

**Article 1 :** La forêt domaniale de L'AREILLADOU (Ardèche), d'une contenance de 208,23 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant la fonction sociale et la fonction de protection physique dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

**Article 2 :** Cette forêt comprend une partie boisée de 206,86 ha, actuellement composée de sapin pectiné (44%), épicéa commun (10%), autre résineux (4%) et hêtre (42%). Le reste, soit 1,37 ha, est constitué de vides non boisés.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le sapin pectiné (138,26 ha) et le hêtre (7,39 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectifs associées ou comme essences d'accompagnement.

**Article 3** : Pendant une durée de 20 ans (2013-2032) :

- La forêt sera divisée en trois groupes de gestion :
  - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 150,87 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, et dont la rotation sera de 12 ans pour permettre la recapitalisation de la forêt ;
  - Un groupe d'intérêt écologique général, d'une contenance de 35,17 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle durant la période ;
  - Un groupe en libre évolution, d'une contenance de 22,19 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle du fait du relief très escarpé ne permettant pas d'envisager une exploitation de cette zone.
- Des travaux de création de 1,3 km de pistes forestières seront entrepris afin d'améliorer la desserte de la forêt ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

**Article 4** : Le document d'aménagement de la forêt domaniale de L'AREILLADOU, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, à l'exclusion des travaux d'infrastructure, au titre de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation FR8201664 dénommée « Secteur des Sucs. »

**Article 5** : Le directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **3 NOV. 2013**

Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur  
de la forêt et du bois

Jean-Luc GUITTON

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b><u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u></b> .....	<b>4</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT</b> .....	<b>4</b>
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT .....	4
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS .....	5
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES .....	6
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS</b> .....	<b>7</b>
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL .....	7
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS .....	8
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET</b> .....	<b>13</b>
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE .....	13
1.3.2 – FONCTION ECOLOGIQUE.....	15
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	17
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	18
<b><u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS</u></b> .....	<b>19</b>
<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION</b> .....	<b>19</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE</b> .....	<b>20</b>
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS .....	20
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT</b> .....	<b>21</b>
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	21
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	21
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE .....	21
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION</b> .....	<b>22</b>
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES .....	22
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	22
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	23
<b>2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2013 - 2032</b> .....	<b>23</b>
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	23
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE .....	23
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	27
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	29
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	29
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	29
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	30
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000.....	31
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L122-7 DU CODE FORESTIER.....	31
<b><u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI</u></b> .....	<b>32</b>
<b>3.1 RECAPITULATIFS</b> .....	<b>32</b>
<b>3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT</b> .....	<b>35</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>36</b>

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE L'AREILLADOU (07)

### Le contexte

La forêt domaniale de l'Areilladou (208,23 ha), constituée de deux tènements issus d'acquisitions de terrains dans le cadre de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM), se situe entre le suc de l'Areilladou dont elle tire son nom et le suc du Cheylard et occupe la partie supérieure des bassins de réception de petits ruisseaux qui se jettent dans la Bourges, affluent de l'Ardèche.

Elle est essentiellement composée de futaie irrégulière de sapin pectiné et hêtre, de taillis et de futaie sur souches de hêtre. Les espaces non boisés ne représentent que 0,70% de la surface de la forêt. Les peuplements sont rajeunis comme en témoigne le faible volume sur pied et le déficit de gros bois.

Elle est correctement desservie sur 70% de sa surface.

Pas de dégâts de gibier significatifs.

### Les enjeux principaux de la forêt

#### **Production ligneuse**

Les enjeux sont déterminés en fonction de la potentialité des stations forestières (4 à 7m<sup>3</sup>/ha/an) et de l'accessibilité :

enjeu moyen 146 ha

sans objet = 62 ha (espaces non boisés et peuplements inexploitable)

#### **Fonction écologique**

Enjeux reconnus = regroupe les surfaces concernées par les ZNIEFF de type 1 et par le site Natura 2000 « Secteur des Sucs » n° 820-1664 soit 108 ha

#### **Fonction sociale**

La fonction sociale regroupe les fonctions d'accueil du public, de protection des paysages et de protection de la ressource en eau potable.

enjeu local sur la totalité de la forêt.

#### **Protection contre les risques naturels**

La protection contre les risques naturels est considérée comme faible sur l'ensemble de la forêt.

#### **Bilan de l'aménagement précédent**

Le traitement en futaie irrégulière a été appliqué avec l'accent mis sur la récolte des gros bois. Cette option et des attaques de scolytes sur épicéa ont conduit à un niveau de récolte supérieur de 15% à la prévision, mais proche de la production estimée. A l'issue de la période, la forêt est déséquilibrée avec un fort déficit de gros bois.

#### **Les grandes options de l'aménagement**

Sur 146 ha, traitement en futaie irrégulière. Abandon à terme de l'épicéa comme essence objectif. Récolte inférieure à la production estimée en vue de la recapitalisation des peuplements.

Les zones humides, les espaces non boisés et les taillis de hêtre inaccessible, sont classés hors sylviculture et laissés en évolution naturelle dont 22 ha en "libre évolution"

**Le programme d'actions prévoit :**

➤ ***pour les coupes :***

- le passage en coupe de futaie irrégulière dans la hêtraie-sapinière, à la rotation de 12 ans
- le passage en coupe d'éclaircie dans la jeune futaie d'épicéa, coupe conditionnée par la création de pistes de débardage

➤ ***pour les travaux :***

- l'entretien des limites périmétrales, tous les dix ans en moyenne,
- l'entretien du réseau routier
- la création de pistes de débardage afin d'accéder à la jeune futaie d'épicéa
  
- les travaux sylvicoles d'entretien après coupe dans la futaie irrégulière

**Bilan prévisionnel**

L'application de ce programme permet d'envisager une récolte de 490 m<sup>3</sup>/an en baisse de 20% par rapport à la période précédente du fait du déficit de gros bois.

La forêt est dans une phase de production sans gros investissement, le bilan financier prévisionnel devrait être bénéficiaire. et s'améliorer du fait d'une baisse sensible des travaux sur jeune peuplement.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la (des) forêt(s)**

Etat : forêt domaniale

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	domaniale
Nom de l'aménagement	Forêt domaniale de l'AREILLADOU
Départements de situation	Ardèche (07)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	628 Les Sucs
DRA ou SRA de référence	Rhône-Alpes

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Ardèche (07)	Lachamp-Raphaël	201.44
	Péreyres	6.79

- **Période d'application de l'aménagement**

2013-2032

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de l'Areilladou	F19443U	208.2276	22/05/2001	1998	2012



Carte de situation de la forêt ci-après

## 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Surfaces de l'aménagement**

<b>Surface cadastrale</b>	<b>208, 22 76</b>	<b>ha, ares centiares</b>
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>208,23</b>	<b>ha, ares</b>
<b>Surface boisée en début d'aménagement</b>	<b>206,86</b>	<b>ha, ares</b>
<b>Surface en sylviculture de production</b>	<b>145,65</b>	<b>ha, ares</b>

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe.

- **Etat des lieux**

Des bornes sont implantées sur le terrain sur une grande partie du périmètre. Si la plupart des limites sont bien marquées sur le terrain, certaines parcelles nécessiteraient toutefois une réouverture (parcelles 10, 13, 14, 15 et 16), avec recherche préalable au GPS.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

<b>Périmètre concerné</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu d'archivage</b>
Ancienne série RTM de Lachamp Raphaël	31/05/1895	Archives départementales à Privas

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt domaniale de l'Areilladou est issue de terrains acquis dans le cadre de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM), terrains inclus dans le périmètre Nord de l'Ardèche supérieure (ancienne série RTM de Lachamp Raphaël et ancienne série RTM de Péreyres, respectivement acquise en 1885 et 1908).

- **Parcellaire forestier**

La forêt est divisée en 17 parcelles, numérotées de 1 à 17. Nous ne proposons pas de modification pour cet aménagement.

- **Concessions**

### **Concessions en cours**

<b>Type et libellé de la concession</b>	<b>Début - Fin</b>	<b>Localisation</b>
Ligne électrique E.R.D.F.	Durée de la ligne	Parcelles diverses
Ligne électrique E.R.D.F.	Durée de la ligne	Parcelles diverses
Concession association Randamont	2009-2018	Parcelles 1 et 2

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
<b>Fonction principale</b>					
<b>Production ligneuse</b>	62		146		= 208
		Ordinaire	reconnu	fort	
<b>Fonction écologique</b>		108	100		= 208
		Local	reconnu	fort	
<b>Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)</b>		208			= 208
	sans objet	Faible	moyen	fort	
<b>Protection contre les risques naturels</b>		208			= 208

#### Production ligneuse

L'enjeu est déterminé en fonction de la potentialité des stations forestières :

enjeu moyen (4 à 7m<sup>3</sup>/ha/an) = stations 7, 8, et 9

sans objet = espaces non boisés et zones inexploitable du fait de la pente (parcelle 17) ou inaccessibles dans les conditions économiques actuelles (parcelles 14 et 15)

#### Fonction écologique

Enjeu moyen = regroupe les surfaces concernées par les ZNIEFF de type 1 et par le site le Natura 2000 « Secteur des Sucs » n° 820-1664, soit 108 ha

#### Fonction sociale

La fonction sociale regroupe les fonctions d'accueil, de protection des paysages et de protection de la ressource en eau potable.

*Accueil et paysage* : enjeu ordinaire sur la totalité de la forêt.

*Ressource en eau potable* : pas de captage de source réglementé ni périmètre de protection

#### Protection contre les risques naturels

La protection contre les risques naturels est considérée comme faible sur l'ensemble de la forêt.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**



Voir en annexe les cartes des enjeux de production et de fonction écologique

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
<b>Menaces</b>		
- Problèmes sanitaires graves	20	Scolytes récurrents sur l'épicéa
<b>Autres éléments</b>		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	43	Parcelles 13, 15 et 16
- Importance sociale ou économique de la chasse	208	Deux lots de chasse actuellement

- **Démarches de territoires**

La forêt est comprise en totalité dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche dont la création a été officialisée par décret du 9 avril 2001. La charte du Parc porte sur la période 2001-2012 et est en cours de révision.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

Altitudes extrêmes : - minimale : 1 062 m  
- maximale : 1 448 m

Pente la plus fréquente : 40%, quelques ravins à forte pente, d'autres de plateau.

Exposition la plus fréquente : Nord.

La forêt domaniale de l'Areilladou (208,23 ha), constituée de deux tènements issus d'acquisitions de terrains dans le cadre de la Restauration des Terrains en Montagne (RTM), se situe entre le suc de l'Areilladou dont elle tire son nom et le suc du Cheylard et occupe la partie supérieure des bassins de réception de petits ruisseaux qui se jettent dans la Bourges, affluent de l'Ardèche.

#### B - Conditions stationnelles

- **Climat**

STATION DE REFERENCE	DISTANCE/ FORET KM	ALT. EN M	PERIODE DE REFERENCE	PRECIPITATIONS (MM/AN)	T° MOYENNES ANNUELLES
Le Cheylard	15	450	1959-1998	1 177	11°C

**Observations** : le climat, de type montagnard, se caractérise principalement par :

- ⇒ une lame d'eau annuelle saisonnièrement mal répartie avec un déficit marqué en été (sécheresse estivale) et un maximum en automne
- ⇒ des gelées nombreuses, précoces et tardives (plus de 150 jours par an)
- ⇒ des vents irréguliers mais souvent très violents, pouvant être générateurs de chablis

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques.

- **Géologie**

**Descriptif sommaire** : la forêt est assise selon la zone soit sur un substrat d'origine volcanique, constitué par le basalte des formations tertiaires dites "des plateaux" (essentiellement à proximité du suc de l'Areilladou), soit sur un substrat d'origine granitique, constitué par le granite hétérogène à biotite appartenant au complexe granitique du Velay (qui occupe la majeure partie du massif).

Les principaux sols rencontrés sont :

- **sur roche mère granitique**, des sols cryptopodzoliques, dont la fertilité est fonction de l'épaisseur prospectable des racines et des conditions d'approvisionnement en eau
- **sur substrat d'origine volcanique**, des sols essentiellement bruns. Il s'agit en général d'excellents sols forestiers (bonne minéralisation).

- **Unités stationnelles**

**Document de référence : guide simplifié d'identification des stations forestières des Monts d'Ardèche**

La fertilité d'une station dépend essentiellement de trois facteurs influents jouant sur le développement des végétaux :

- **La disponibilité en eau**, selon les caractéristiques du climat, du sol et du relief
- **La disponibilité des éléments minéraux**, dépendant principalement de la nature de la roche-mère, mais aussi du relief et du climat
- **La température**, dépendant du climat et de l'exposition

Afin d'appréhender au mieux ces facteurs, les grands unités stationnelles ont été définis à partir de trois principaux indicateurs :

- **La situation** et position de la station dans le paysage
- **L'humus**
- **La végétation** spontanée

La combinaison de ces trois indicateurs permet de déterminer la potentialité d'une unité stationnelle.

Les unités stationnelles observées dans la forêt sont :

Unité stationnelle			Surface		Potentialités Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Code DRA (*)	Libellé	ha	%		
US 1	1	forêt marécageuse ou tourbeuse	4,61	2	faibles	
US 7	14	hêtraie-sapinière mésoxérophile, acidiphile ou acidiclinae	64,75	31	moyennes	
US 8	10	hêtraie-sapinière mésophile, acidiphile ou acidiclinae	87,44	42	bonnes	
US 9	12	hêtraie-sapinière mésohygrocline ou hygrocline, acidiclinae à neutrophile	51,43	25	bonnes	

(\*) secteur géographique : Massif Central ; nous avons établi une correspondance entre les unités stationnelles définies par le nouveau guide simplifié d'identification des stations forestières des Monts d'Ardèche et celles définies par la DRA, dans l'attente de l'intégration de ce guide dans sa prochaine révision

- **Carte des unités stationnelles**



Voir en annexe la carte des unités stationnelles

## 1.2.2 Description des peuplements forestiers

Les types de peuplements retenus pour la forêt domaniale de l'Areilladou sont :

1/ Plantation de pin laricio de Corse et cèdre 0-20 ans (6,07 ha)

2/ Peuplements de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière :

2a/ régularisée dans les petits Bois-Bois Moyens (82,02 ha)

2b/ pauvre en Bois Moyens (19,70 ha)

2c/ équilibrée ou proche de l'équilibre (31,46 ha)

3/ Peuplements de futaie résineuse :

3a/ épicéa et sapin pectiné 20-40 ans (1,09 ha)

3b/ épicéa 40-60 ans (8,90 ha)

4/ Futaie de hêtre 60-80 ans (23,63 ha)

5/ Taillis de hêtre 60-90 ans (33,99 ha)

6/ Espaces non boisés (1,37 ha)

Leurs principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-après :

N° et TYPE DE PEUPELEMENTS	ESSENCES EN 1/10	DENSITE (Nombre/ha)	HAUTEUR (m)	OBSERVATIONS
1/ Plantation de pin laricio de Corse et cèdre 0-20 ans	Pin laricio de Corse 7 Cèdre de l'Atlas 2 Hêtre 1 Autres Feuillus qq	600-800	3-4	Aspect sanitaire médiocre
2a/ Futaie irrégulière de hêtraie-sapinière, régularisée dans les petits Bois-Bois Moyens	Sapin pectiné 6 Hêtre 3 Epicéa 1	200-350	14-18	Surface terrière de 15 à 25 m2/ha ; type de peuplement le plus fréquent sur la forêt
2b/ Futaie irrégulière de hêtraie-sapinière, pauvre en Bois Moyens	Sapin pectiné 7 Hêtre 3 Feuillus divers qq	300-350	14-18	Surface terrière de 20 à 25 m2/ha ; type uniquement présent dans les parcelles 10 et 11
2c/ Futaie irrégulière de hêtraie-sapinière, équilibrée ou proche de l'équilibre	Sapin pectiné 7 Hêtre 3 Epicéa qq Feuillus divers qq	250-300	16-20	Surface terrière de 25 à 28 m2/ha ; ha ; type uniquement présent dans les parcelles 9, 12 et 14 ; présence de 15% d'épicéa dans la parcelle 9
3a/ Futaie d'épicéa et sapin pectiné 20-40 ans	Epicéa 7 Sapin pectiné 2 Hêtre 1	800-1 600	6-12	Dépérissement fréquent de l'épicéa
3b/ Futaie d'épicéa 40-60 ans	Epicéa 10 Hêtre qq	1 200-1 600	8-14	Diamètre moyen de 20 à 25 cm, forte densité
4/ Futaie de hêtre 60-80 ans	Hêtre 9 Sapin pectiné 1 Epicéa qq Pin sylvestre qq	180-250	10-18	Diamètre moyen de 30 à 35 cm ; dépérissement fréquent du sapin pectiné et de l'épicéa
5/ Taillis de hêtre 60-90 ans	Hêtre 7 Sapin pectiné 1 Epicéa 1 Pin sylvestre 1 Pin à crochets qq	600-900	8-12	Dépérissement fréquent de l'épicéa ; présence de pin à crochets dans la parcelle 13
6/ Espaces non boisés	/	/	/	Rochers, pierriers, landes

A noter qu'environ 30% de la surface de la forêt est classée hors sylviculture, essentiellement les hêtraies.

Concernant les qualités de bois existantes, le sapin pectiné fournit des produits de qualité charpente et palette, de même que l'épicéa.

Le hêtre fournit des produits de qualité chauffage.

## A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

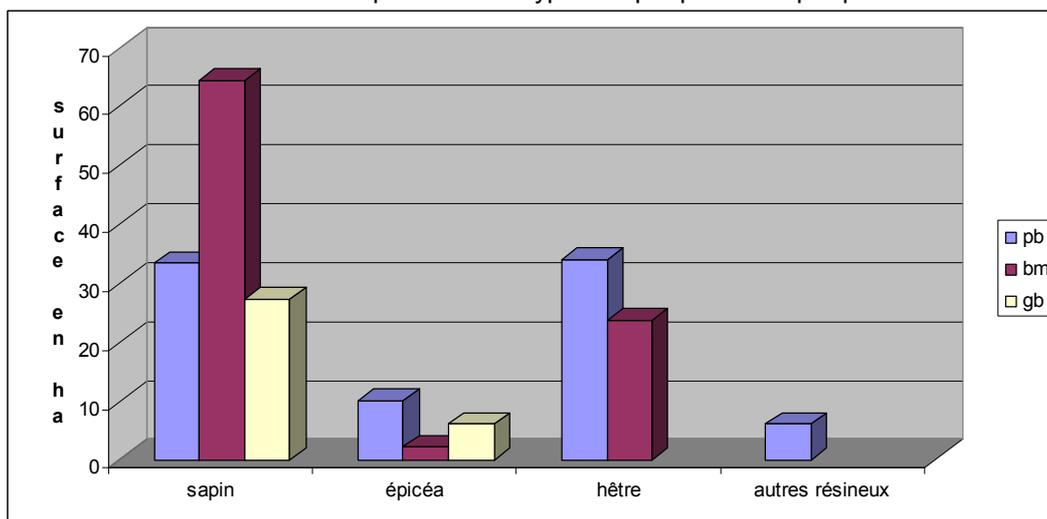
Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Sapin pectiné	91.00	44
Epicéa	21.26	10
Hêtre	85.74	41.5
Autres Résineux	8.86	4.5

Le sapin pectiné constitue l'essence dominante de la forêt, en mélange avec le hêtre. L'épicéa est généralement issu de boisements artificiels. Les autres résineux (pin laricio, cèdre, pin sylvestre) sont également issus de plantations (sauf le pin sylvestre) et d'aspect médiocre.

- **Répartition des types de peuplements**

Type de peuplement (ou famille)		Surface (ha)	%
1	Plantation de pin laricio de Corse et cèdre 0-20 ans	6.07	3
2	Futaie irrégulière de hêtraie-sapinière	133.18	64
3	Futaie régulière d'épicéa et de sapin pectiné 20-60 ans	9.99	5
4	Futaie de hêtre 60-80 ans	23.63	11
5	Taillis de hêtre 60-90 ans	33.99	16
6	Espaces non boisés	1.37	1

Voir en annexe le tableau de répartition des types de peuplements par parcelle.



- Répartition des essences principales forestières

Essences principales	Familles de peuplements					%	Essences d'accompagnement
	Type 1 (6.07 ha)	Type 2 (133.18 ha)	Type 3 (9.99 ha)	Type 4 (23.63 ha)	Type 5 (33.99 ha)		
Sapin pectiné		85.02	0.22			44	Hêtre, Feuillus divers
Epicéa		8.20	9.66			10	Hêtre, Feuillus divers
Hêtre	0.61	39.96	0.11	23.63	33.99	41.5	Sapin pectiné, Feuillus divers
Pin laricio et cèdre	6.07					4.5	Hêtre, Feuillus divers

- Carte des peuplements



Voir en annexe la carte des types de peuplements, au seuil de perception de 0,50 ha.

## B - Etat du renouvellement

**Renouvellement présent dans la forêt** (peuplements irréguliers à suivi non surfacique)

Traitements avec renouvellement non suivi en surface	
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	<b>28 m<sup>2</sup></b>
Cible densité de perches à l'équilibre	<b>100</b> (200/2 car globalement jeune)
Cible % surface à régénération satisfaisante à l'équilibre (	<b>10%</b> (20%/2 car globalement jeune)
Etat général de maturité des peuplements	<i>Forêt jeune</i>
Indicateurs de renouvellement	valeur observée
surface terrière (hors jeune futaie d'épicéa)	22 m <sup>2</sup> / ha
% de la surface avec une régénération satisfaisante	54%
densité de perches	330

**Remarques** : ces valeurs observées sont à moduler selon le type de peuplement. Elles découlent en effet de l'inventaire relascopique présenté au paragraphe suivant. Dans les peuplements réguliers et les peuplements denses régularisés dans les PB ou les BM, le potentiel de régénération ne peut s'exprimer.

On peut toutefois considérer que la régénération est abondante voire très abondante, elle se compose d'autant de sapin (5/10) que de hêtre et d'autres feuillus (5/10). La densité de perches est aussi très importante, composée à 60% de feuillus. Ces indicateurs confirment bien qu'il s'agit d'une forêt rajeunie en phase de recapitalisation.

## C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**  
L'inventaire des peuplements forestiers a été réalisé pendant l'été 2012.

La typologie des peuplements résulte à la fois de l'inventaire relascopique (2 points par ha) réalisé sur 13 parcelles retenues après analyse rapide de l'ensemble des peuplements présents pour leur structure irrégulière par bouquets ou par parquets, des descriptions de parcelle effectuées à dire d'expert sur les autres parcelles à l'été 2012 et du travail sur les photographies aériennes. Un seuil de perception de 0,5 ha a été retenu.

Sur les 143 ha concernés, le résultat est le suivant :

Surface terrière moyenne à l'ha				Hauteur moyenne à la découpe (*)	Volume total bois fort à l'ha
PB	BM	GB	total		
10	11	5	26	16	200

avec catégorie de Ø PB = 20 & 25 cm, BM = 30 à 40 cm, GB = 45 cm et +  
 (\*) découpe 14 cm fin bout sur écorce, pour les diamètres 30 cm et +

Densité de tiges à l'ha				Total densité de tiges à l'ha
Sapin	Hêtre	Epicéa	Feuillus divers	
185	111	58	5	359

**Conclusion :** dans sa partie inventoriée, la forêt domaniale de l'Areilladou est une futaie irrégulière rajeunie. Le capital sur pied est assez proche de l'équilibre dans quelques parcelles (9, 10, 12 et 14), légèrement décapitalisé (4, 7-hors futaie d'épicéa, 8-hors futaie d'épicéa) à fortement décapitalisé dans d'autres (1, 2, 3, 5, 6, 11). Le sapin domine assez largement avec près de 50% des tiges mais le hêtre (30%) et l'épicéa (20%) sont également très présents. Le volume de l'arbre moyen est égal à 0,50 m<sup>3</sup>, ce qui confirme bien son fort rajeunissement et explique le niveau bas du ratio V/G. La répartition des tiges entre PB (69%), BM (24%) et GB (7%) confirme également la structure irrégulière rajeunie. A noter que si l'on enlève les parcelles 7 et 8 à forte surface terrière due à la présence de la jeune futaie d'épicéa non encore éclaircie, la surface terrière moyenne tombe à 22 m<sup>2</sup>/ha, nettement inférieure à la cible pour une futaie équilibrée. Ce net rajeunissement avait déjà été constaté lors du précédent aménagement. Si l'on compare la mesure de surface terrière entre l'ancien inventaire relascopique réalisé pour le précédent aménagement et le nouveau, on constate une légère hausse de celle-ci (10%) mais avec un % de GB-TGB en nette baisse.

**Remarque :** la méthodologie, les résultats synthétiques de l'inventaire typologique ainsi que les cartes thématiques s'y référant figurent en annexe.

*Protocole de description des peuplements en annexe  
 Carte des types de peuplements en annexe  
 Carte de la surface terrière par essence en annexe  
 Carte du capital par qualité en annexe*

Dans la suite des analyses, on utilise  $V/ha = G \times H \times f$  avec V/ha : volume bois fort estimé à la découpe 7 cm, G surface terrière, H : hauteur totale, f : coefficient de forme :

0,50 pour le sapin pectiné  
 0,42 pour le hêtre.

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	62		146		= 208

#### A - Volumes de bois produits

- Production moyenne

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m <sup>2</sup> /ha/an)	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)
Sapin pectiné (en futaie irrégulière)	/	5,5
Epicéa (en futaie régulière)	/	6
Hêtre (en futaie régulière)	/	4,5

(source : IFN)

Il s'agit de la production moyenne estimée de la zone en sylviculture de production.

Voici une approche de l'estimation de la production de la forêt par station :

station	surface totale	surface HS	surface en sylviculture	Production m3/ha/an	Production m3/an
1	4,61	4,61	0	1	0
7	64,75	57,36	7,39	4	30
8	87,44	0,30	87,14	5,5	479
9	51,43	0,31	51,12	5,5	281
<b>TOTAL</b>	<b>208,23</b>	<b>62,58</b>	<b>145,65</b>	<b>5,42</b>	<b>790</b>

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés (pour une surface en sylviculture de 158 ha)

Volumes récoltés													
	Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
<b>en m<sup>3</sup> totaux récoltés au cours de l'aménagement</b>													
V com.	/	/	/	/	8 490	8 650	/	/	/	1 126	8 490	9 776	3 015
										Ecart		+ 15 %	
<b>en m<sup>3</sup> totaux récoltés en moyenne annuelle</b>													
V com.	/	/	/	/	566	577	/	/	/	75	566	652	603
<b>en m3 / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)</b>													
V com.	/	/	/	/	3,58	3,65	/	/	/	0,47	3,58	4,12	3,80

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Les volumes récoltés ont été en moyenne supérieurs aux prévisions (+15%). Plusieurs raisons expliquent cette différence :

- les prélèvements à l'ha ont été souvent plus importants que prévus, tout en respectant dans l'ensemble les règles de culture
- la période de l'aménagement correspond à une période où le prélèvement quasi-systématique des bois de grosse dimension a été appliqué
- les problèmes sanitaires de l'épicéa ont obligé le gestionnaire à de forts prélèvements sur cette essence

A noter que certaines rotations de parcelles (1, 4 et 5) ont été reportées faute d'un volume suffisant à prélever.

Voir en annexe le tableau de comparaison par parcelle entre les prévisions et les réalisations.

## B – Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. Totales (km)	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	4.78	4	oui	Moyen à assez bon		oui
	empierreées						
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte		3.60			Bon		oui
Pistes		6.26	3	non	Moyen à assez bon		non

Longueur des sentiers de gestion : 1 450 m

La forêt domaniale de l'Areilladou est une forêt assez bien desservie dans les zones en sylviculture, du fait de l'effort important d'équipement routier réalisé par le passé.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Parcelles 7 et 8 : la jeune futaie d'épicéa devra être desservie par des pistes de débardage avant de réaliser les coupes d'éclaircie nécessaires

Parcelles 13, 14, 15 et 16 : l'absence de maîtrise foncière ne permet pas d'améliorer la desserte, qui serait nécessaire (accès à ces parcelles se faisant en traversant des propriétés privées, donc soumises à autorisation)

Parcelle 17 : le relief très tourmenté de cette parcelle et les peuplements en place (essentiellement du taillis de hêtre) expliquent l'absence de desserte de cette parcelle, tout investissement routier se révélant disproportionné par rapport à la récolte possible

- **Carte de la desserte**



voir la carte de la desserte, intégrée à la carte d'aménagement en annexe

### 1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		108	100		= 208

#### Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation – Objectif principal de protection	Document de référence
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Néant			
<b>Éléments du territoire orientant les décisions</b>			
Parc naturel régional	208	Monts d'Ardèche	Charte du Parc 2001-2012 en révision pour la période 2013-2025
Inventaire régional des tourbières (1999), rénové en 2008 (CREN)	4.61	Préservation des zones humides	Inventaire ZHPE du CREN
Natura 2000 Habitats (ZSC) n° FR820-1664 « Secteur des Sucs »	32.85	habitats d'intérêt communautaire recensés lors des études préalables au DOCOB et espèces remarquables de milieu forestier : voir listing ci-après	DOCOB en cours de rédaction
ZNIEFF de type I	89	Plateau formé de vieilles sapinières et de milieux ouverts; prés et zones humides. Zone forestière : grande diversité floristique du montagnard dont la Buxbaumie verte protégée Zones humides : tourbière à sphaigne avec grande diversité de libellules»	n° 07070001 « Bois de Cuze, suc de l'Areilladou surface totale 480ha
ZNIEFF de type I	14	Intérêt paysagé du Ray-Pic : coulée basaltique et cascade. En aval parois rocheuses basaltiques alternant avec falaises granitiques avec oiseaux rupestres : Hirondelle de rochers, Grand corbeau, Hibou Grand-duc. Les bords de la Bourges abritent le u Sonneur à ventre jaune et la loutre.	n° 07000029 « Ray pic, rochers et rivière de la Bourges » surface totale 601 ha

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Rien à signaler, en particulier aucune espèce invasive connue.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

**Remarque :** la liste des espèces floristiques remarquables provient des relevés de terrain effectués à partir de 2001 dans le cadre des inventaires floristiques des zones susceptibles d'être reconnues d'importance communautaire dans les forêts domaniales (sites Natura 2000).

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Protection (*)
<b>Flore remarquable</b>			
Gentiane jaune (Gentiana lutea)	Parcelles 1 et 2	Suc de l'Areilladou (hors sylviculture)	DH V
Sphaignes (Sphagnum sp)	Parcelles 1, 2 et 3	Présentes dans les mégaphorbaies	DH V
Cirse à fleurs jaunes (Cirsium erisithales)	Parcelle 15	Eviter la fermeture du couvert	D
Tulipe sauvage (Tulipa sylvestris ssp australis)	Parcelles 1 et 2	Suc de l'Areilladou (hors sylviculture)	Non
Renoncule à feuilles de platane (Ranunculus platanifolius)	Parcelles 1 et 2	Suc de l'Areilladou (hors sylviculture)	Non
Arabette des Cévennes (Arabis cebennensis)	Parcelle 17	Zone rocheuse hors sylviculture	LRN
Lys martagon (Lilium martagon)	Parcelles 1, 2, 15 et 17	Zones rocheuses hors sylviculture	Non
Neottie nid d'oiseau (Neottia nidus-avis)	Parcelles 3 et 17	Compatible avec la gestion de futaie irrégulière	Non
Rosier glauque (Rosa glauca)	Parcelle 17	Eviter la fermeture du couvert	Non
Groseiller des Alpes (Lonicera alpigena)	Parcelles 1 et 2	Suc de l'Areilladou (hors sylviculture)	Non
Capillaire (Asplenium trichomanes ssp quadrivalens)	Parcelle 17	Zone rocheuse hors sylviculture	Non
<b>Faune remarquable</b>			
Aigle royal		Territoire de chasse mais ne niche pas en forêt	DO, N
Busard cendré		Territoire de chasse, niche à proximité	DO, N
Faucon pèlerin		Territoire de chasse mais ne niche pas en forêt	DO, N
Pipit farlouse			N
Grimpereau des bois			N
Couleuvre à collier	Parcelle 14		N, DH IV, LRN et LRR
Lézard vivipare	Parcelle 11	Maintien des zones humides	N
Rosalie des Alpes		Maintien de hêtres morts et dépérissants	N, DH

(\*) Statuts :

- N : protection nationale
- D : protection départementale
- DH : directive Habitats
- DH V : annexe V de la directive Habitats
- DO : Directive Oiseaux
- LRN : liste rouge nationale
- LRR : liste rouge régionale

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**  
(origine des données : cartographie du DOCOB)

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée en ha
Landes sèches européennes	Non	4030	31.21	Zone hors sylviculture	0.04
Mégaphorbaies alpines et subalpines	Non	6430	37.81	Eviter la progression de la forêt, proscrire les rémanents d'exploitation, exclure le passage des tracteurs forestiers lors des exploitations (perturbation du régime hydrique, drainage)	0.18
Prairies de fauche de montagne	Non	6520	38.3	Zone hors sylviculture	0.13
Tourbières à Molinie bleue	Oui	7120	51.2	Zone hors sylviculture	0.05
Hêtraies atlantiques acidiphiles	Non	9120	41.12		13.25
Hêtraies neutrophiles montagnardes	Non	9130	41.13	Zone hors sylviculture	0.34



Voir en annexe la carte des habitats d'intérêt communautaire et la carte de l'enjeu de fonction écologique

### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		208			208

#### A - Accueil et paysage

La forêt domaniale de l'Areilladou est concernée par l'unité paysagère 292, intitulée « Plateau ardéchois », constituées de paysages ruraux et patrimoniaux.

#### Accueil du public

La fréquentation reste locale.

#### Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Faible	Ensemble de la forêt	Partie visible depuis les routes d'accès, les pistes qui la traversent et les sentiers, fréquentation de faible à modérée, qui peut devenir plus importante en période de ramassage de champignons

## B - Ressource en eau potable

Aucun captage d'eau n'est présent dans la forêt et la forêt n'est concernée que aucun périmètre de protection.

### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		208			208

En montagne, on se trouve le plus souvent confronté à des sols fragiles et sensibles à l'érosion, soumis à l'action de facteurs aggravants tels que la pente et l'altitude. Dans ce cadre, il faut noter que la forêt joue un rôle actif essentiel dans la fixation des sols.

Deux aléas impactent la forêt : le ravinement et les crues torrentielles. La nature géologique des terrains et les pentes marquées dans certaines parties de la forêt domaniale (en particulier les parcelles 5, 9, 11 et 12) donnent en effet naissance à des ravins actifs. Si la bonne couverture au sol permet de bien maîtriser le ravinement, les forts épisodes cévenols provoquent régulièrement des crues torrentielles qui peuvent aboutir à des dégâts ponctuels sur les pistes d'accès à ces parcelles mais aucun enjeu socio-économique en aval (type habitat ou voie de communication) n'est directement menacé.

De manière générale, les sols sont aujourd'hui bien stabilisés grâce à la végétation qui les recouvre.

Il n'y a aucun classement ni zonage réglementaires concernant ces risques.

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production (ligneuse et non ligneuse)</b>	
Futaie irrégulière mélangée de sapin pectiné, épicéa et hêtre (146 ha), d'assez proche de l'équilibre pour seulement quelques parcelles à fortement décapitalisée pour une majorité de parcelles après une période de rajeunissement intensif, surface terrière moyenne proche de 22 m <sup>2</sup> /ha hors jeune futaie d'épicéa	Poursuite de la futaie irrégulière. Récolte inférieure à la production (sauf quelques parcelles) Privilégier le sapin et le hêtre au détriment de l'épicéa (évolution climatique défavorable, problèmes sanitaires récurrents) Rotation préconisée à 12 ans pour favoriser la recapitalisation Surface terrière cible de 28 m <sup>2</sup> /ha
Jeune futaie d'épicéa (type 3b, 9 ha) dans les parcelles 7 et 8, issue de plantations	Premières éclaircies à réaliser rapidement, avec pour objectif à terme le traitement en futaie irrégulière, après une phase d'éclaircie et d'amélioration
Bonne desserte dans les zones en sylviculture, quelques améliorations à envisager	Création de pistes de débardage à prévoir pour accéder à la futaie d'épicéa des parcelles 7 et 8, bien veiller à l'entretien de la voirie existante
Qualité charpente choisie assez rare pour le sapin pectiné, les qualités charpente et palette dominant largement	Sélectionner les brins les mieux conformés au moment des éclaircies, après une période de gainage des tiges
Peuplements de hêtre (types 4 et 5) essentiellement présent sous la forme d'une futaie sur souches médiocre ou d'un taillis vieillissant	Zone classée le plus souvent hors sylviculture de production, compte tenu de l'inaccessibilité et du relief
<b>Fonction écologique</b>	
La forêt comprend deux Z.N.I.E.F.F. de type 1, avec des éléments de flore et de faune remarquables	Prise en compte des richesses localisées dans la sylviculture en zone productive et application des préconisations de biodiversité courante (en particulier la conservation d'arbres morts et sénescents), évolution naturelle des peuplements en zone hors sylviculture
Une partie incluse dans le site Natura 2000 « Secteur des Sucs » (parcelles 1p, 2p, 7p, 8p, 11p et 12p)	Préservation des zones humides lors du passage en coupe des parcelles, en particulier la station 1
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
Paysage : sensibilité faible Fréquentation modérée : sentiers pédestres, VTT, ski de fond, ramassage des champignons	La futaie irrégulière limite l'impact paysager des coupes
<b>Protection contre les risques naturels</b>	
Sols dans l'ensemble bien stabilisés	Traitement en futaie irrégulière qui maintient une couverture végétale permanente en particulier dans les zones pentues
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Chasse	Vigilance sur le niveau de prélèvement prévu au plan de chasse, afin de ne pas compromettre la régénération naturelle

## 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	145.65	
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		158,67
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>	<b>145.65</b>	<b>158,67</b>
Hors sylviculture de production	62.58	49,56
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>208.23</b>	<b>208,23</b>

### 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Sapin pectiné		138.26	/	55	Hêtre, Feuillus divers	US8, US9
Hêtre		7.39	/	45	Feuillus divers	US 7
<b>Total surface en sylviculture</b>		<b>145.65</b>				

Les essences objectifs sont conformes au guide simplifié d'identification des stations forestières des Monts d'Ardèche paru en 2011 (guide postérieur à la DRA qui date de 2006).

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Epicéa		21.26	/	45	Sapin pectiné, Hêtre, Feuillus divers	US 8

- **Carte des essences objectifs**

Le mélange sapin pectiné et hêtre forme les essences objectif sur l'ensemble de la forêt. Il n'y a pas lieu d'établir une carte des essences objectif.

## 2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Sans objet.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		<i>globalement jeune</i>		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ <i>INDICATEUR NATIONAL</i>	28 m <sup>2</sup> /ha	26 m <sup>2</sup> /ha (22 hors épicéas régularisés)	A
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ <i>INDICATEUR NATIONAL</i>	10%	54%	
Densité de perches	→ <i>INDICATEUR NATIONAL</i> –	100	332	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		11 ha		

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

Sans objet.

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

#### A - Constitution des groupes d'aménagement

Classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Groupe	Libellé du groupe	Unités de gestion	Surface totale	surface en sylviculture	surface boisée hors sylviculture	rotation	Surface par groupe
HSN	évolution naturelle	13	20.51	0.00	19.76		35.17
HSN	évolution naturelle	15	14.66	0.00	14.66		
HSNLE	libre évolution	17	22.19	0.00	22.19		22.19
IRR	futaie irrégulière	1	12.37	11.68	0.33	12	150.87
IRR	futaie irrégulière	14	6.79	6.79	0.00	12	
IRR	futaie irrégulière	16	7.39	7.39	0.00	12	
IRR	futaie irrégulière	2	12.82	12.52	0.04	12	
IRR	futaie irrégulière	3	12.79	12.09	0.70	12	
IRR	futaie irrégulière	4	9.02	8.65	0.37	12	
IRR	futaie irrégulière	5	8.97	8.67	0.30	12	
IRR	futaie irrégulière	6	11.12	11.08	0.04	12	
IRR	futaie irrégulière	7	11.87	10.58	1.29	12	
IRR	futaie irrégulière	8	11.78	11.55	0.23	12	
IRR	futaie irrégulière	9	12.05	11.86	0.19	12	
IRR	futaie irrégulière	10	6.95	6.92	0.03	12	
IRR	futaie irrégulière	11	12.75	12.49	0.26	12	
IRR	futaie irrégulière	12	14.20	13.38	0.82	12	
	<b>Total</b>		208.23	145.65	61.21		

La parcelle 17 présente un relief très escarpé qui ne permet pas d'envisager une exploitation même à long terme. Elle est donc classée en libre évolution.

- **Carte d'aménagement**



voir en annexe la carte d'aménagement

#### B - Constitution de divisions

L'ensemble de la forêt est inclus dans d'anciens périmètres RTM mais aucune division RTM n'a été créée.

### 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Il n'est pas prévu de classement des unités de gestion linéaires.

### 2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Il n'est pas prévu de classement des unités de gestion ponctuelles.

## 2.5 Programme d'actions pour la période 2013 - 2032

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON1	1	Entretien du périmètre (23 km)	Forêt	1 passage tous les 10 ans	23 000	E
FON2	1	Entretien du parcellaire (5 km)	Toutes parcelles	1 passage tous les 10 ans	7 500	E
FON3	1	Recherche au GPS et matérialisation de périmètre (2 km)	Parcelles 10, 13, 14, 15 et 16		3 500	I
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					34 000	
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					1 700	

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A - Documents de référence à appliquer

Le guide de sylviculture applicable est le guide Sapinières du Massif Central.

## B - Coupes

- **Programme de coupes**

### Règles de culture

Type	Règles de culture	Type objectif	Observation
Peuplements de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière, régularisée dans les PB-BM	Travail en priorité dans la catégorie de bois dominante afin d'irrégulariser le peuplement, en l'absence de régénération création éventuelle de petites trouées si peuplement dense	Futaie irrégulière équilibrée	Travailler au profit du sapin pectiné et du hêtre, au détriment de l'épicéa (évolution climatique défavorable, problèmes sanitaires récurrents)
Peuplements de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière, pauvre en BM	Amélioration essentiellement sanitaire au profit des tiges les mieux conformées dans les BM et les GB, ne prélever que les GB ayant atteint leur diamètre d'exploitabilité	Futaie irrégulière équilibrée	Travailler au profit du sapin pectiné et du hêtre, au détriment de l'épicéa (évolution climatique défavorable, problèmes sanitaires récurrents)
Peuplements de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière, proche de l'équilibre	Amélioration au profit des tiges les mieux conformées dans toutes les catégories, ne prélever que les GB ayant atteint leur diamètre d'exploitabilité	Futaie irrégulière équilibrée	Travailler au profit du sapin pectiné et du hêtre, au détriment de l'épicéa (évolution climatique défavorable, problèmes sanitaires récurrents)

## Coupes programmables par années

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Type de peuplement	Coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)
	Parcelle	UG					
2015	4		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	9.02	8.65
2015	5		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	8.97	8.67
2015	14		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers ~vol objectif	irrégulière	6.79	6.79
2017	6		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	11.12	11.08
2018	12		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers ~vol objectif	irrégulière	14.20	13.38
2020	10		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	6.95	6.92
2022	11		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	12.75	12.49
2023	16		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	7.39	4.00
2025	1		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	12.37	11.68
2025	2		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	12.82	12.52
2025	3		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	12.79	12.09
2025	9		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers ~vol objectif	irrégulière	12.05	11.86
2027	4		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	9.02	8.65
2027	5		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	8.97	8.67
2027	14		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers ~vol objectif	irrégulière	6.79	6.79
2029	6		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	11.12	11.08
2030	12		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers ~vol objectif	irrégulière	14.20	13.38
2032	10		futaie irrégulière	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	irrégulière	6.95	6.92
Total des coupes						184.27	175.62
Total peuplements parcourus en coupes (1)							120.13

(1) : les surfaces à parcourir plusieurs fois durant l'aménagement ne sont comptabilisées qu'une fois

## Coupes conditionnelles

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	Type de peuplement (1)	Coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations - ITTS - Précautions
	Parcelle	UG						
2013	7		futaie irrégulière	f. irrégulière sap+épicéa BM à capitaliser	1 <sup>ère</sup> éclaircie	11.87	10.58	Coupe conditionnée par amélioration de desserte : piste de débardage à créer pour accéder à la jeune futaie d'épicéa
2013	8		futaie irrégulière	f. irrégulière sap+épicéa BM à capitaliser	1 <sup>ère</sup> éclaircie	11.78	11.55	Coupe conditionnée par amélioration de desserte : piste de débardage à créer pour accéder à la jeune futaie d'épicéa
2025	7		futaie irrégulière	f. irrégulière sap+épicéa BM à capitaliser	2 <sup>ème</sup> éclaircie	11.87	10.58	Coupe conditionnée par amélioration de desserte : piste de débardage à créer pour accéder à la jeune futaie d'épicéa
2025	8		futaie irrégulière	f. irrégulière sap+épicéa BM à capitaliser	2 <sup>ème</sup> éclaircie	11.78	11.55	Coupe conditionnée par amélioration de desserte : piste de débardage à créer pour accéder à la jeune futaie d'épicéa
Total des coupes						47.30	44.26	
Total peuplements parcourus en coupes (2)							22.13	

(1) : PB = petit bois -  $\varnothing < 27,5\text{cm}$ , BM = moyen bois -  $27,5\text{cm} < \varnothing < 42,5\text{cm}$ ,

GB = gros bois -  $42,5\text{cm} < \varnothing < 62,5\text{cm}$ , TGB = très gros bois -  $62,5\text{cm} < \varnothing$

(2) : les surfaces à parcourir plusieurs fois durant l'aménagement ne sont comptabilisées qu'une fois.

- **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter		Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (hors taillis et petite futaie)	
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
Coupes non conditionnelles	25,4	514	348	6 960	309	6 170
coupes conditionnelles	15,6	313	141	2 820	125	2 500
Total	41	827	489	9 780	434	8 670

**Remarques** : la forêt est en phase de recapitalisation, la récolte prévue (3,4 m<sup>3</sup>/ha/an), inférieure à la production estimée (5 m<sup>3</sup>/ha/an), permettra de faire passer la surface terrière moyenne de 26 à 28 m<sup>2</sup>/ha, sachant qu'une proportion importante du capital actuel est constituée par de petits bois non mobilisables.

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de bois récolté (bois fort total tige) est à réaliser sur la base de la surface terrière. Le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fera aussi l'objet d'un suivi.

Le coefficient houppier/volume tige constaté sur la forêt est de 12% pour les résineux et de 20% pour les feuillus. La valorisation en bois-énergie est possible pour les coupes de taillis de hêtre.

## C - Desserte

- Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation	Longueur (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) <b>Précautions</b> (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
			ou n° UG linéaire				
<b>Pistes forestières</b>							
DES1	1	Création de pistes de débardage dans les parcelles 7 et 8	Parcelles 7 et 8	1 300	Eclaircies mécanisables dans la futaie d'épicéa	15 000	I
<b>Entretien courant du réseau</b>							
DES <sub>n</sub>	En continu	Entretien des pistes et routes existantes	Forêt	11 000		40 000	E
<b>Coût total DESSERTE (€)</b>						55 000	
<b>Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)</b>						2 750	

## D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
SYL1	Jardinage (relevé de couvert, nettoyage, dégagement de semis, dépressage)	Forêt	30	En fonction de l'abondance de la régénération	800	24 000	I
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>						24 000	
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>						1 200	

### 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### A - Biodiversité courante

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- maintien d'arbres morts ou à cavités ;
- mise en place d'îlots de vieux bois (voir ci-dessous) ;
- mélanges des essences ;
- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- respect des sols fragiles et des zones humides .

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	0
	<b>Total</b>	<b>0</b>
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	0
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	22.19 (*)
	<b>Total</b>	<b>22.19</b>

(\*) parcelle 17 classée en "libre évolution"

## B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en zone Natura 2000**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>Actions à contractualiser</b> (conditionnées par financements externes)							
BIO1	2	Favoriser le développement de bois sénescents dans la hêtraie atlantique acidiphile 9120 (*)	Parcelles 11p et 12p	13 ha	Au moins 2 arbres à l'ha (hêtre ou sapin > 55 cm)	2 000	I
<b>Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)</b>						<b>2 000</b>	
<b>Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)</b>						<b>100</b>	

(\*) Cette action est conditionnée par l'obtention de financements externes (contrats Natura 2000), à hauteur d'au moins 50% de la dépense.

## C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet.

## D – Documents techniques de référence

Document d'objectifs Natura 2000 : « Secteur des Sucs » (FR8201664), document en cours de rédaction. Le périmètre initial fait environ 3 500 ha (dont 750 ha de hêtraie-sapinière). Une cartographie des habitats et des espèces a été réalisée. Les actions préconisées dans les milieux forestiers sont le maintien de bois sénescents, la préservation de vieux arbres et l'orientation des boisements artificiels vers la hêtraie-sapinière. Aucune charte n'a encore été mise en place.

## 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### A - Accueil et paysage

La forêt, située le plus souvent sur des versants, laisse apparaître un paysage varié et agréable. La multitude d'essences forestières, résineuses et feuillues, apporte à l'automne un paysage multicolore très apprécié par les promeneurs. Le traitement en futaie irrégulière, en maintenant la permanence d'un couvert boisé, limite l'impact visuel des coupes.

### B - Ressource en eau potable

Sans objet.

### C – Chasse – Pêche

#### ◆ Etat des lieux

La forêt constitue 2 lots de chasse (répartis par territoire communal), le loyer annuel est de 1 968 € pour 2012.

#### ◆ Principales caractéristiques des activités de chasse.

Les plans de chasse mis en place après estimation des populations de grand gibier doivent permettre de maintenir un cheptel compatible avec une gestion durable de la forêt.

Les espaces non boisés ne seront pas reboisés et conservés comme lieu de gagnage pour les animaux.

Les points d'eau existants seront entretenus par les chasseurs.

Les pistes autorisées aux chasseurs feront l'objet d'un cahier des charges strict.

- chevreuil : 3 prélèvements pour 3 attribués en 2011/2012

### D - Pastoralisme

Sans objet.

### E – Affouage et droits d'usage

Sans objet.

### F - Richesses culturelles

Sans objet.

## 2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet.

## 2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

### A – Incendies de forêts

Dans le plan de protection des forêts contre les incendies de février 2007, un zonage des risques et des priorités a été établi par canton : la forêt domaniale de l'Areilladou est incluse dans le groupe 5, groupe montagnard peu sensible ne justifiant pas de mesure particulière. La forêt est en effet située dans une zone très peu sensible aux incendies, les conditions d'exposition, d'altitude ainsi que la composition des peuplements admettant des risques très faibles.

## B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Actuellement, peu de dégâts. Le renouvellement n'est pas , compromis. Il y aura lieu d'être vigilant dans l'avenir, les premiers cerfs ayant été signalés dans la région.

## C – Crises sanitaires

Les attaques de scolytes endémiques n'engendrent pas de situation de crise..

## D – Tassement des sols

Sans objet.

## 2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

### A – Certification PEFC

La certification PEFC a été acquise pour la période 2012-2016 (forêt domaniale gérée par l'ONF). Les dispositions du présent aménagement permettent de respecter les engagements PEFC.

### B – Autres actions

## 2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés		Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. <sup>1</sup> (ha)		surf. <sup>2</sup> (ha)		
Landes sèches européennes	0.04	Zone hors sylviculture (surface très faible)			<i>Neutre</i>
Mégaphorbaies alpines et subalpines	0.18	Coupe de futaie irrégulière à proximité		Eviter la progression de la forêt, proscrire les rémanents d'exploitation, exclure le passage des tracteurs forestiers lors des exploitations	<i>Positif</i>
Prairies de fauche de montagne	0.13	Zone hors sylviculture (surface faible)			<i>Neutre</i>
Tourbières à Molinie bleue	0.05	Zone hors sylviculture (surface très faible)			<i>Neutre</i>
Hêtraies atlantiques acidiphiles	13.25	Coupe de futaie irrégulière	13.25		<i>Neutre</i>
Hêtraies neutrophiles montagnardes	0.34	Zone hors sylviculture (surface faible)			<i>Neutre</i>
Aigle royal		Coupe de futaie irrégulière		Zone de chasse mais ne niche pas en forêt	<i>Neutre</i>
Busard cendré		Coupe de futaie irrégulière		Zone de chasse mais ne niche pas en forêt	<i>Neutre</i>
Faucon pèlerin		Coupe de futaie irrégulière		Zone de chasse mais ne niche pas en forêt	<i>Neutre</i>
<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000</b>				<b>non</b>
	<b>L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>				<b>En cours de rédaction</b>

surf.<sup>1</sup> : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt

surf.<sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

## 2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122-7 du code forestier

Sans objet.

## Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>		<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
<b>Document</b>				
<b>Rédigé le :</b>	29/11/2012	<b>par</b>	Bernard Deguilhen Chef de projet Aménagements	
<b>Vérifié le :</b>	10/12/2012	<b>par</b>	Yves Le-Jean Responsable Service Forêt ONF Drôme-Ardèche	
<b>Proposé le</b>	11/12/2012	<b>par</b>	Paul Clauss Directeur Agence ONF Drôme-Ardèche	

Document réalisé avec l'appui des services suivants :

- Isabelle GILLIBERT de l'UT Nord-Vivarais Montagne
- Yvonnick CIBERT de l'UT Nord-Vivarais Montagne
- Stéphane BUFFAT du service SIG de l'ONF Drôme-Ardèche

- **Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :**  
(13/12/2012)

- **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus**  
(voir en annexe de l'aménagement).

## Annexes

- 1 : Compte-rendu de la consultation des communes avec fiche de présence
- 2 : Tableau de comparaison entre les prévisions et les réalisations
- 3 : Protocole de description des peuplements
- 4 : Répartition des types de peuplements par parcelle
- 6 : Programme détaillé des coupes avec VPR indicatif par parcelle

## Cartes

- > enjeux de production
- > enjeu biodiversité
- > stations forestières
- > habitats naturels
- > types de peuplements
- > aménagement et desserte



ONF  
Rhône Alpes

Agence  
interdépartementale  
Drôme Ardèche

Site d'Aubenas  
10 Place Olivier de Serres  
07 200 Aubenas  
Tél : 04 75 87 80 50  
Fax : 04 75 87 80 67

**REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION  
DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET  
DOMANIALE DE L'AREILLADOU /  
CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION**

**Jeudi 13 décembre 2012**

**Mairie de Péreyres**

**FICHE DE PRESENCE**

COMMUNE	REPRESENTANT	SIGNATURE
Lachamp-Raphaël	Dominique ALLIX	
Péreyres	J.P.S BONNEU	

- Annexe 2 : Tableau de comparaison entre les prévisions et les réalisations

PARCELLE	SURFACE TOTALE (HA)	SURFACE PARCOURUE (HA)	VOLUME TOTAL PRESUME REALISABLE (M3)	VOLUME TOTAL RECOLTE AMGT (M3)	ANNEE DE PASSAGE PREVUE	ANNEE DE PASSAGE REELLE	REGIE (VOL)	REGIE (ANNEE)
1	12.86	9.18	640	698	1998	1998	100	2001
1	12.86	9.74	220	/	2008	/	/	/
2	12.68	12.68	330	632	2010	2011	60	2001
3	12.71	12.71	1 650	1 838	1999	1999	82	2001
4	9.61	9.61	330	150	2002	2000	60	2001
4	9.61	9.61	220	/	2012	/	/	/
5	8.44	8.16	550	593	2002	2004	60	2001
5	8.44	8.16	440	/	2012	/	/	/
6	10.37	10.37	270	/	2003	/	362	2003
7	11.56	3.41	130	178	2002	2004	15	2011
7	11.56	11.56	550	/	2012	/	/	/
8	11.89	3.90	130	736	2002	2004	/	/
9	13.13	12.84	440	200	2004	2000	472	2 012
10	7.39	7.39	220	200	2004	2000		
11	12.93	1.98	290	502	1998	1998-2000	60	2001
11	12.93	10.95	330	/	2006	/	258	2009
12	13.12	13.12	550	/	2006	/	669	2009
13	20.51	17.25	220	/	2007	/	553	2001-2008
14	6.79	6.79	600	540	2003	2003	/	/
16	7.39	1.57	140	/	1998	/	/	/
16	7.39	4.57	240	416	2009	2011	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>234.17</b>	<b>185.55</b>	<b>8 490</b>	<b>6 683</b>	(*)		<b>2 751</b>	

(\*) à ce volume s'ajoutent 342 m3 de produits accidentels courants récoltés sur la même période et cumulés sur plusieurs parcelles

## Annexe n° 3 : Protocole pour inventaire qualitatif de la ressource en forêt

### 1<sup>ère</sup> étape (bureau)

Support = aménagement forestier / photo aérienne  
Nature = préparation de la phase de terrain

① Sur une photocopie de la carte des infrastructures, on différencie routes accessibles aux grumiers, routes accessibles aux petits camions et pistes à tracteurs...

On complète ce réseau de pistes avec les chemins non cartographiés qui apparaissent sur la photo aérienne.

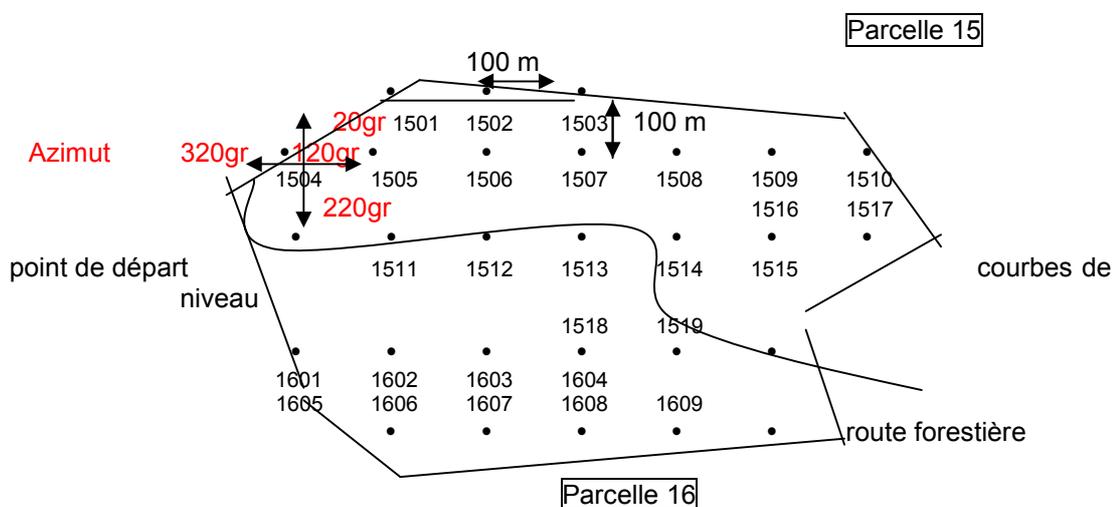
② On établit la liste des parcelles à prospecter sur la base de l'état d'assiette : on ne retiendra que les parcelles prévues en coupe dans les 8 prochaines années.

③ Sur une photocopie du plan des peuplements, on repère les parcelles ou parquets occupés par un seul type de produit → plantations – taillis – gaulis ou présentant une homogénéité de produits sur l'ensemble de la surface.

#### ④ Plan d'échantillonnage :

Seulement sur les parcelles et parquets avec peuplements hétérogènes susceptibles de fournir plusieurs produits commercialisables.

On réalise un quadrillage de la parcelle qui s'appuie sur les courbes de niveau (transects) et dont la maille est de 100 m, en tous sens.



-On numérote les points correspondants aux intersections : 2 premiers chiffres = n° de parcelle – 2 suivants = n° du point.

-On détermine les azimuts des transects en grades et degrés.

-On repère la position du point le plus proche de la route et de la limite de parcelle. Il servira de point de départ pour l'inventaire.

-Si la carte des peuplements différencie clairement plusieurs types sur la parcelle, on s'assure qu'au moins 1 à 2 points de relevés concerne chaque type de peuplement. Au besoin, on décale les transects.

- Préparation des fiches de relevé

Les informations à collecter sont :



Feuillus -----% B/C ; -----% déroulage Cag ;  
----- % chauffage

Problèmes sanitaires ? :

Tares apparentes :

### **3<sup>ème</sup> étape : saisie des relevés**

→ la saisie des informations sera effectuée directement dans un tableau EXCEL, qui facilitera leur traitement et pourra être relié au Système d'Information Géographique

### **4<sup>ème</sup> étape : synthèse et analyse des données collectées**

#### ① Conditions d'exploitation :

Elles sont déterminées par :

- la pente avec 3 classes :        pente < 30% ;  
  pente comprise entre 30 et 50% ;  
  pente > 50%
- la distance de débusquage
- la longueur de traîne
- la présence d'obstacles majeurs pour débusquage ou débardage des grumes tels que blocs rocheux, falaises...

On réalisera une synthèse cartographique en divisant le territoire selon les conditions d'exploitation :

- zones correspondant à un niveau de difficulté 1 : pente < 30% et longueur de traîne < 1500 m
  - zones correspondant à un niveau de difficulté 2a : pente comprise entre 30 et 50 % et distance de débusquage < 50 m à l'amont, < 150m à l'aval ou pente < 30% et longueur de traîne < 1500m
  - zones correspondant à un niveau de difficulté 2b : pente < 50% et distance de débusquage amont < 50m, aval < 150 m  
ou pente comprise entre 30 et 50%, présence importante de bloc rocheux ou falaises et distance de débusquage amont < 50m, aval < 150m  
ou pente ≥ 30% et distance de débusquage amont entre 50 et 80m, aval entre 150 et 200m  
ou pente ≥ 30% et longueur de traîne > 1500m
  - zones correspondant à un niveau de difficulté 3 : autres cas de figure.

**NOTA** : pour aider à la réalisation de cette carte, on pourra reporter les pentes relevées lors de la phase de terrain sur un extrait de plan IGN (par SIG)

#### ② Coûts d'exploitation :

Ils dépendent des conditions d'exploitation décrites ci-dessus, mais aussi

- de la taille des bois
- de leur forme (branchaison)
- de la présence de régénération

Ces 3 derniers critères peuvent être appréciés à partir des données collectées. Le pourcentage de PB, BM, GB) permet d'approcher le volume de l'arbre moyen ; le pourcentage de qualité D<sub>1</sub>, D<sub>2</sub> permet d'approcher la branchaison.

Doivent être ajoutés dans le tableau EXCEL, pour un calcul automatique des coûts d'exploitation :

- la longueur de traîne
- la distance de débusquage
- la présence de blocs rocheux, falaises ou autres obstacles naturels.

Le coût d'abattage et de débardage sera calculé automatiquement à partir de ces données en référence à une grille de prix déjà existante.

### ③ Volume, qualité des bois inventoriés et valeur technique des peuplements

- La hauteur "découpe" moyenne des gros bois permettra d'approcher le tarif algan approprié, qui sera appliqué aux autres catégories (PB, BM, TGB) pour évaluer le volume.
- En fonction des tares constatées un pourcentage de purge sera retiré pour obtenir un volume commercialisable.
- Au prorata des surface terrières des différentes catégories recensées, on répartira le volume dans chacune des qualités présentes :

SP/EPC	HET
charpente choisie : BC <sub>1</sub>	menuiserie/charpente : BC
charpente bois ronds : BC <sub>2</sub>	déroulage/cagette : CD
charpente standard : CD	chauffage : D
emballage : D <sub>1</sub>	
palette : D <sub>2</sub>	

- En appliquant pour chaque qualité les prix de vente bord de route fournis par la mercuriale des prix régionale et en retirant les coûts d'exploitation, on obtient la valeur technique du peuplement.
- On reportera sur plan les plages de peuplement de même qualité dominante (charpente+, charpente, mélange charpente/palette, emballage, chauffage...)  
Cette cartographie permettra de mieux établir la politique commerciale :
- lotissement approprié des coupes vendues sur pied, évitant le mélange de qualités trop hétérogènes.
- organisation des chantiers d'exploitation en fonction des contrats d'approvisionnement signés et de la demande de l'acheteur.

### ④ Estimation des volumes mobilisables par qualité et des recettes prévisibles

→ en fonction des règles de culture prévues dans l'aménagement, on estimera la nature de la récolte à prévoir en quantité et qualité.

- les parcelles à dominante TGB feront l'objet d'une récolte totale ou partielle de cette catégorie.
- sur les parcelles prévues en coupe d'amélioration, les bois de qualités inférieures seront prélevés en priorité
- le volume à prélever sera estimé en fonction du volume prévu à l'aménagement et du capital sur pied.

→ La recette prévisible sera obtenue en appliquant des prix de vente fournis par la mercuriale des prix à chacun des types de produits récoltés.

## **5<sup>ème</sup> étape : Contrôle de cohérence du classement effectué et des estimations volume**

On profitera de la vente de grumes avec tri des qualités et cubage en scierie pour valider classement et estimations volume.

- ① Sur les 3 parcelles concernées, qui font partie des forêts étudiés :

- parcelle 1 de la FD Lavilatte
- parcelle 13 de la FS Sagnes et Goudoulet
- parcelle 22 de la FD Tanargue

Sur un échantillon des bois martelés (au moins 50 tiges choisies au hasard), on estimera le pourcentage de chacune des qualités sur des bois finalement réceptionnés et triés en scierie :

charpente GB  
charpente BM  
charpente PB  
emballage

Après exploitation, on réalisera une deuxième estimation des % des qualités sur un échantillon de grumes abattues.

② L'ensemble des grumes exploitées seront cubées par les bûcherons selon la norme AFNOR n° B53-020.

③ On comparera - répartition par qualité en scierie, classement effectué en forêt, classement effectué sur arbres abattus.

On comparera – volume réceptionné scierie et volume bûcheron.

- Annexe 4 : Répartition des types de peuplements par parcelle

TYPES DE PEUPEMENTS											dont surface hors sylviculture	dont surface en repos	dont surface prévue en coupe
Parcelle	1	2a	2b	2c	3a	3b	4	5	6	Total			
1		12.01							0.36	12.37	0.69		11.68
2		12.56							0.26	12.82	0.30		12.52
3		12.79								12.79	0.70		12.09
4		9.02								9.02	0.37		8.65
5		8.97								8.97	0.30		8.67
6		11.12								11.12	0.04		11.08
7		6.16				5.71				11.87	1.29		10.58
8		8.59				3.19				11.78	0.23		11.55
9				12.05						12.05	0.19		11.86
10			6.95							6.95	0.03		6.92
11			12.75							12.75	0.26		12.49
12				14.20						14.20	0.82		13.38
13	6.07	0.80			1.09			11.80	0.75	20.51	20.51		0.00
14				5.21			1.58			6.79	0.00		6.79
15							14.66			14.66	14.66		0.00
16							7.39			7.39	0.00	3.39	4.00
17								22.19		22.19	22.19		0.00
<b>Total</b>	<b>6.07</b>	<b>82.02</b>	<b>19.70</b>	<b>31.46</b>	<b>1.09</b>	<b>8.90</b>	<b>23.63</b>	<b>33.99</b>	<b>1.37</b>	<b>208.23</b>	<b>62.58</b>	<b>3.39</b>	<b>142.26</b>
%	2.92	39.39	9.46	15.11	0.52	4.27	11.35	16.32	0.66	100.00	30.05	1.63	68.32

ANNEXE N° 5 :  
 RESULTATS SYNTHETIQUES DE L ' INVENTAIRE RELASCOPIQUE  
 REALISATION : ETE 2012

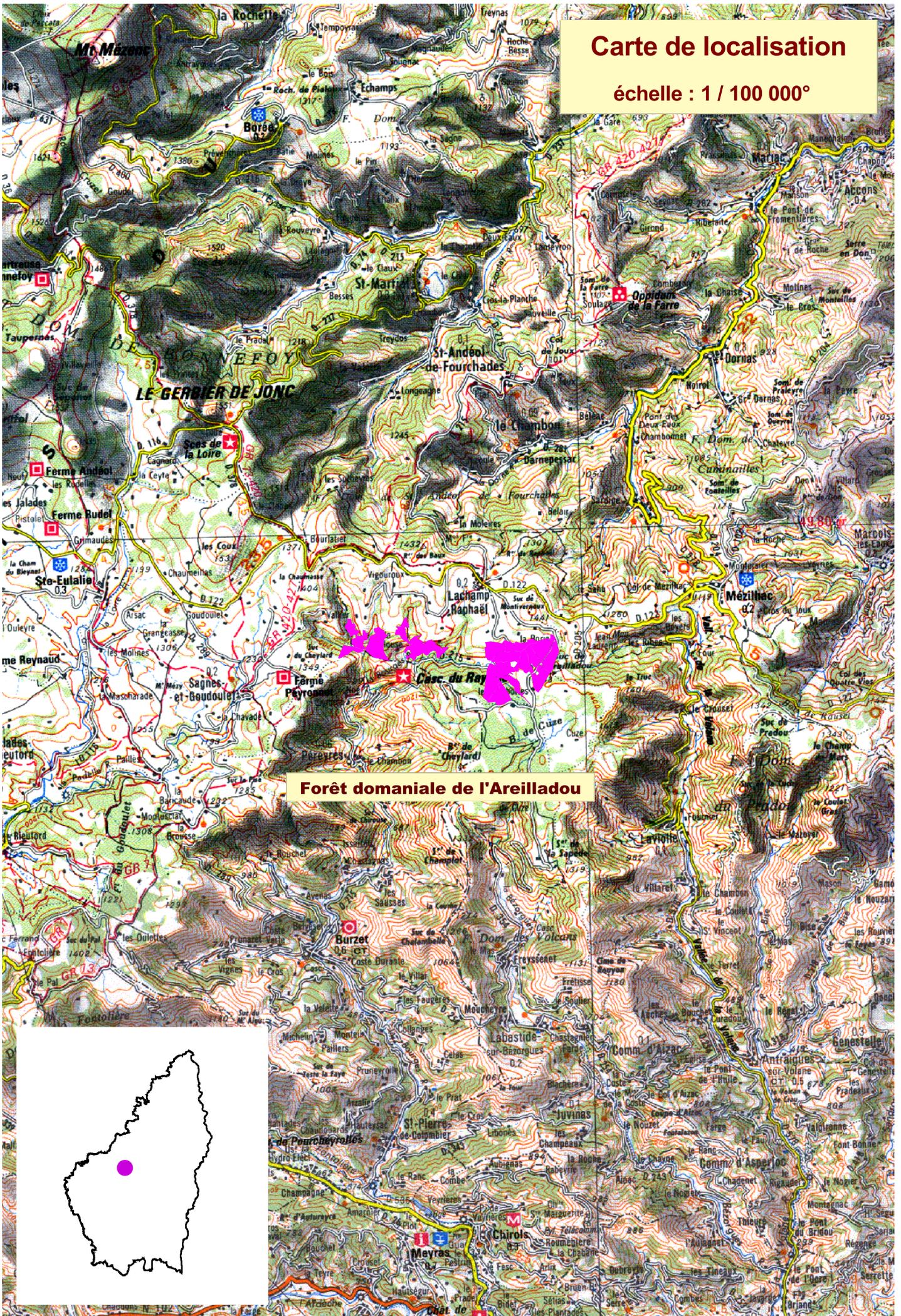
N° parcelle	surface (ha)	Pente%	Sapin				Epicea				Autres résineux				Hêtre			
			PB	BM	GB+TGB	Totaux	PB	BM	GB+TGB	Totaux	PB	BM	GB+TGB	Totaux	PB	BM	GB+TGB	Totaux
1	12,86	24	3,9	6,5	0,9	11,2	0,2	1,2	0,0	1,5	0,2	0,1	0,0	0,3	4,5	1,8	0,0	6,3
2	12,68	23	4,5	4,6	3,0	12,1	0,5	0,7	0,6	1,8	1,0	0,0	0,0	1,0	4,8	2,9	1,3	9,0
3	12,71	18	4,4	5,8	2,3	12,5	0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	1,6	1,0	0,1	2,7
4	9,61	28	4,3	12,3	4,3	20,9	0,0	0,1	0,3	0,4	0,1	0,0	0,0	0,1	2,2	2,2	0,7	5,2
5	8,44	26	3,5	7,3	3,5	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3	1,1	1,9	0,1	3,1
6	10,37	47	3,5	8,4	6,0	17,9	0,0	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,9	1,7	0,6	3,1
7	11,56	29	5,2	6,6	3,5	15,3	14,8	7,6	1,3	23,6	0,1	0,0	0,0	0,1	4,5	2,6	1,8	8,8
8	11,59	37	2,0	3,3	2,8	8,1	2,0	4,7	2,9	9,5	0,0	0,2	0,0	0,2	12,4	6,9	4,0	23,2
9	13,13	35	4,2	8,5	5,2	18,0	0,6	3,6	0,4	4,6	0,2	0,0	0,0	0,2	1,2	1,4	1,3	4,0
10	7,39	35	6,9	4,0	4,1	15,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	4,3	3,4	10,7
11	12,93	26	7,3	5,4	2,7	15,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	0,4	1,8	2,1	0,5	4,4
12	13,12	41	6,1	7,7	4,6	18,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	3,0	3,4	0,2	6,6
14	6,79	60	2,0	3,8	10,7	16,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1	3,5	0,7	7,3
<b>total</b>	<b>143,18</b>	<b>33</b>	<b>4,5</b>	<b>6,5</b>	<b>4,1</b>	<b>15,1</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>3,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>3,3</b>	<b>2,7</b>	<b>1,1</b>	<b>7,1</b>

- Annexe 6 : Programme détaillé des coupes avec VPR indicatif par parcelle

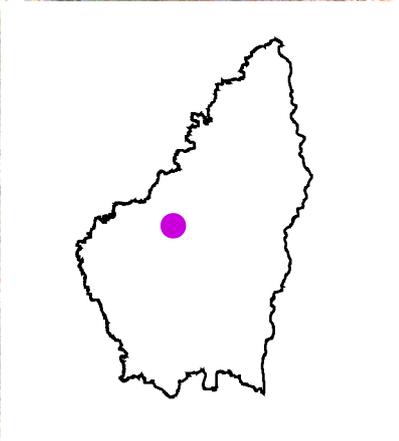
Année de passage programmée	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface UG à parcourir	Type de coupe	Volume total	Type de peuplement	Observations
	Parcelle-UG	partie d'UG							
2013	7		futaie irrégulière	11,87 ha	10,58 ha	irrégulière	680 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sap+épicéa BM à capitaliser	coupe conditionnée par amélioration de desserte Piste de débardage à créer pour accéder à la jeune futaie d'épicéa
2013	8		futaie irrégulière	11,78 ha	11,55 ha	irrégulière	620 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sap+épicéa BM à capitaliser	coupe conditionnée par amélioration de desserte Piste de débardage à créer pour accéder à la jeune futaie d'épicéa
2015	4		futaie irrégulière	9,02 ha	8,65 ha	irrégulière	390 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2015	5		futaie irrégulière	8,97 ha	8,67 ha	irrégulière	280 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2015	14		futaie irrégulière	6,79 ha	6,79 ha	irrégulière	470 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers ~vol objectif	
2017	6		futaie irrégulière	11,12 ha	11,08 ha	irrégulière	340 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2018	12		futaie irrégulière	14,20 ha	13,38 ha	irrégulière	510 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers ~vol objectif	
2020	10		futaie irrégulière	6,95 ha	6,92 ha	irrégulière	280 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2022	11		futaie irrégulière	12,75 ha	12,49 ha	irrégulière	340 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2023	16		futaie irrégulière	7,39 ha	4,00 ha	irrégulière	280 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2025	1		futaie irrégulière	12,37 ha	11,68 ha	irrégulière	340 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2025	2		futaie irrégulière	12,82 ha	12,52 ha	irrégulière	390 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2025	3		futaie irrégulière	12,79 ha	12,09 ha	irrégulière	340 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2025	7		futaie irrégulière	11,87 ha	10,58 ha	irrégulière	790 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sap+épicéa BM à capitaliser	coupe conditionnée par amélioration de desserte Piste de débardage à créer pour accéder à la jeune futaie d'épicéa
2025	8		futaie irrégulière	11,78 ha	11,55 ha	irrégulière	730 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sap+épicéa BM à capitaliser	coupe conditionnée par amélioration de desserte Piste de débardage à créer pour accéder à la jeune futaie d'épicéa
2025	9		futaie irrégulière	12,05 ha	11,86 ha	irrégulière	680 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers ~vol objectif	
2027	4		futaie irrégulière	9,02 ha	8,65 ha	irrégulière	390 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2027	5		futaie irrégulière	8,97 ha	8,67 ha	irrégulière	280 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2027	14		futaie irrégulière	6,79 ha	6,79 ha	irrégulière	390 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers ~vol objectif	
2029	6		futaie irrégulière	11,12 ha	11,08 ha	irrégulière	340 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
2030	12		futaie irrégulière	14,20 ha	13,38 ha	irrégulière	620 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers ~vol objectif	
2032	10		futaie irrégulière	6,95 ha	6,92 ha	irrégulière	280 m <sup>3</sup>	f. irrégulière sapin diamètres divers à capitaliser	
					219,88 ha		9 760 m <sup>3</sup>		

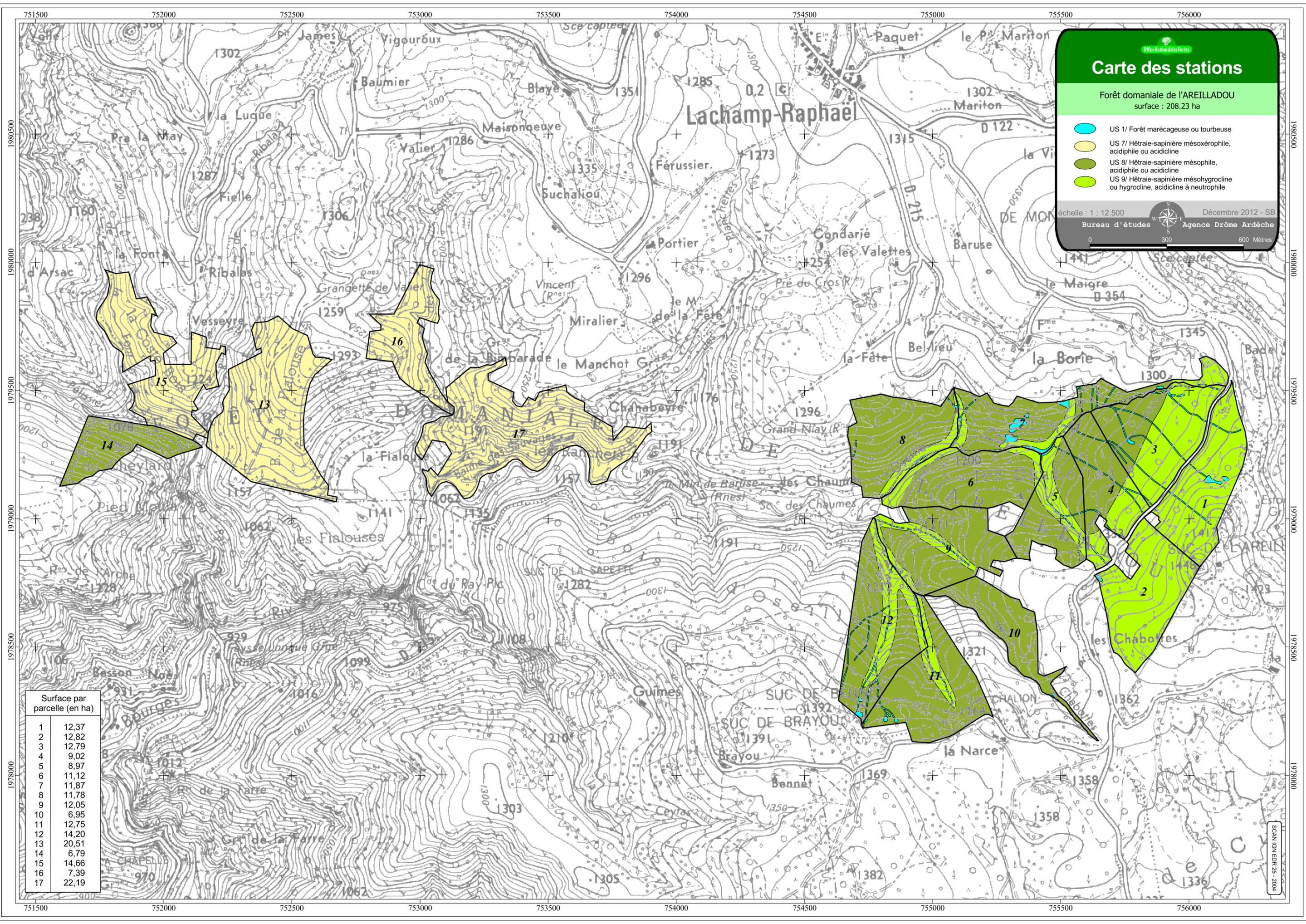
# Carte de localisation

échelle : 1 / 100 000°



Forêt domaniale de l'Areilladou





Office National des Forêts

## Carte des stations

Forêt domaniale de l'AREILLADOU  
surface : 208.23 ha

- US 1/ Forêt marécageuse ou tourbeuse
- US 7/ Hêtraie-sapinière mésoxérophile, acidiphile ou acidiline
- US 8/ Hêtraie-sapinière mésophile, acidiphile ou acidiline
- US 9/ Hêtraie-sapinière mésohygrocline ou hygrocline, acidiline à neutrophile

Échelle : 1 : 12.500

Bureau d'études Agence Drôme Ardèche

Décembre 2012 - SB

0 300 600 Mètres

Surface par parcelle (en ha)	
1	12,37
2	12,82
3	12,79
4	9,02
5	8,97
6	11,12
7	11,87
8	11,78
9	12,05
10	6,95
11	12,75
12	14,20
13	20,51
14	6,79
15	14,66
16	7,39
17	22,19

SCAN IGN EDR 26 - 2004

Office National des Forêts

## Carte d'aménagement

Forêt domaniale de l'AREILLADOU  
surface : 208.23 ha

**Groupe d'aménagement**

-  Groupe de futaie irrégulière
-  Groupe hors sylviculture

**Etat d'assiette**

-  Surface en sylviculture parcourue en coupe pendant la durée de l'aménagement
-  Surface en sylviculture non parcourue en coupe pendant la durée de l'aménagement
-  Hors sylviculture

échelle : 1 : 20.000 Décembre 2012 - SB

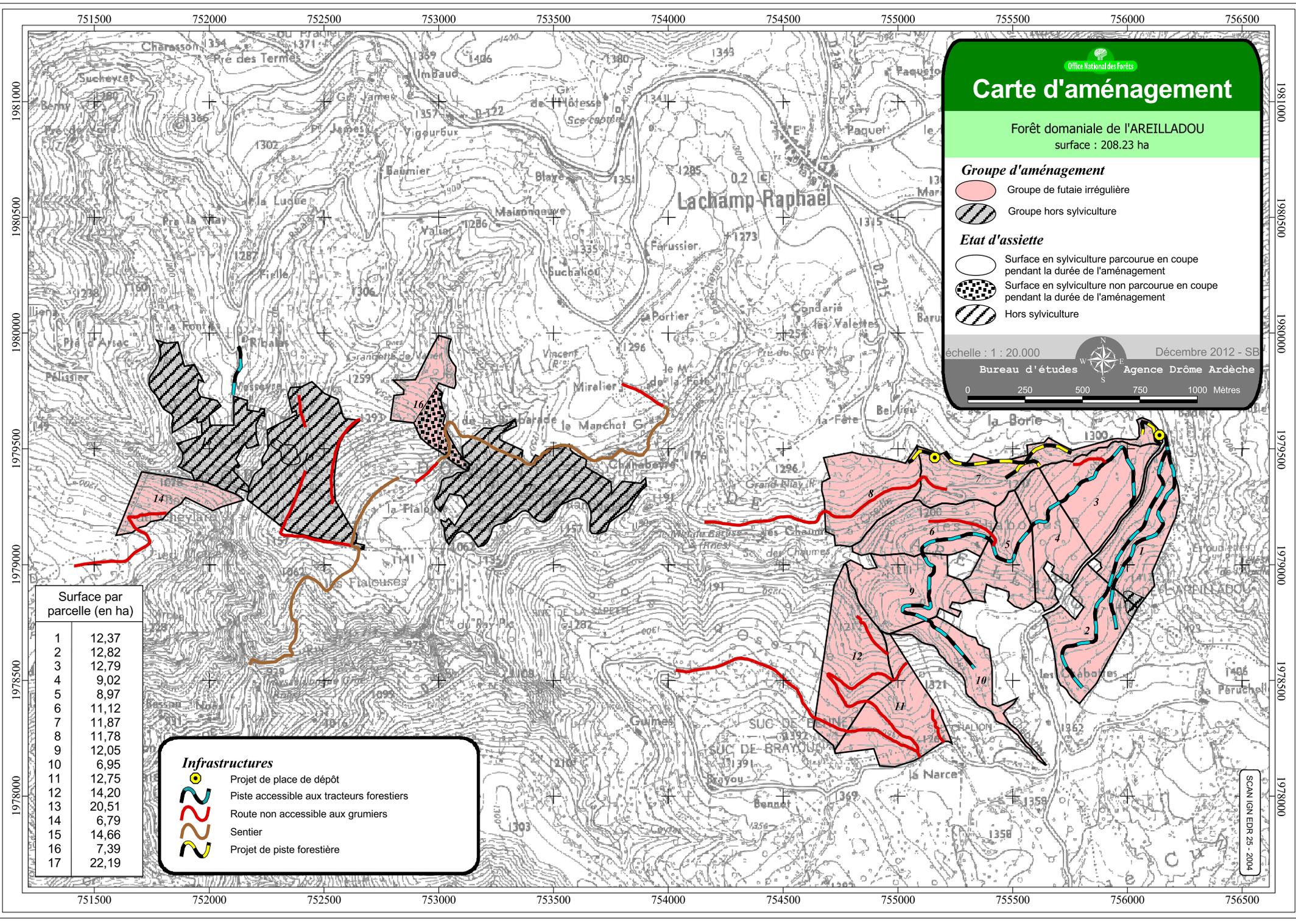
Bureau d'études  Agence Drôme Ardèche

0 250 500 750 1000 Mètres

Surface par parcelle (en ha)	
1	12,37
2	12,82
3	12,79
4	9,02
5	8,97
6	11,12
7	11,87
8	11,78
9	12,05
10	6,95
11	12,75
12	14,20
13	20,51
14	6,79
15	14,66
16	7,39
17	22,19

**Infrastructures**

-  Projet de place de dépôt
-  Piste accessible aux tracteurs forestiers
-  Route non accessible aux grumiers
-  Sentier
-  Projet de piste forestière



SCAN IGN EDR 25 - 2004

Office National des Forêts

## Carte de l'enjeu de production ligneuse

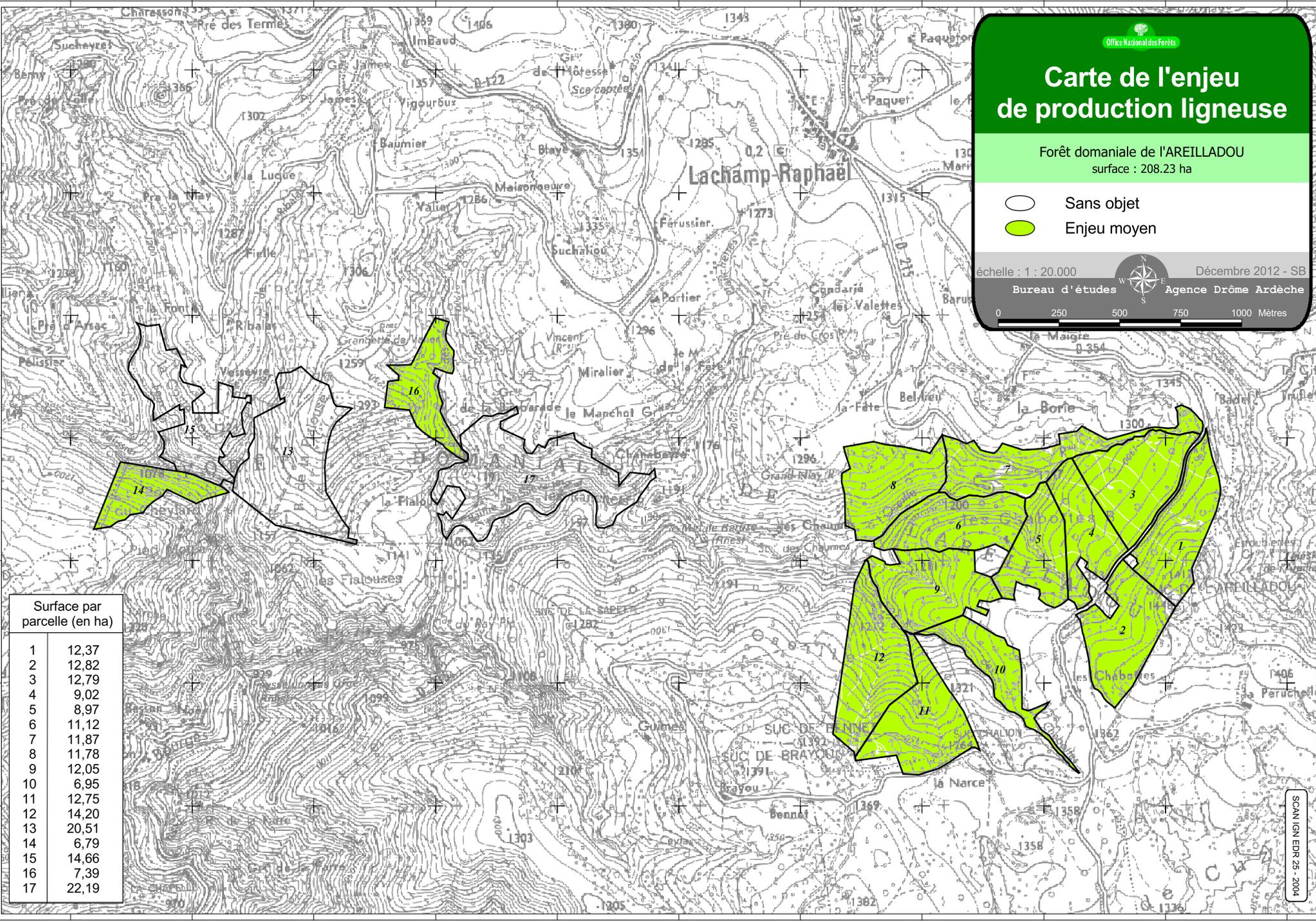
Forêt domaniale de l'AREILLADOU  
surface : 208.23 ha

-  Sans objet
-  Enjeu moyen

échelle : 1 : 20.000

Bureau d'études Agence Drôme Ardèche

Décembre 2012 - SB

Surface par parcelle (en ha)	
1	12,37
2	12,82
3	12,79
4	9,02
5	8,97
6	11,12
7	11,87
8	11,78
9	12,05
10	6,95
11	12,75
12	14,20
13	20,51
14	6,79
15	14,66
16	7,39
17	22,19

Office National des Forêts

# Carte de l'enjeu de fonction écologique

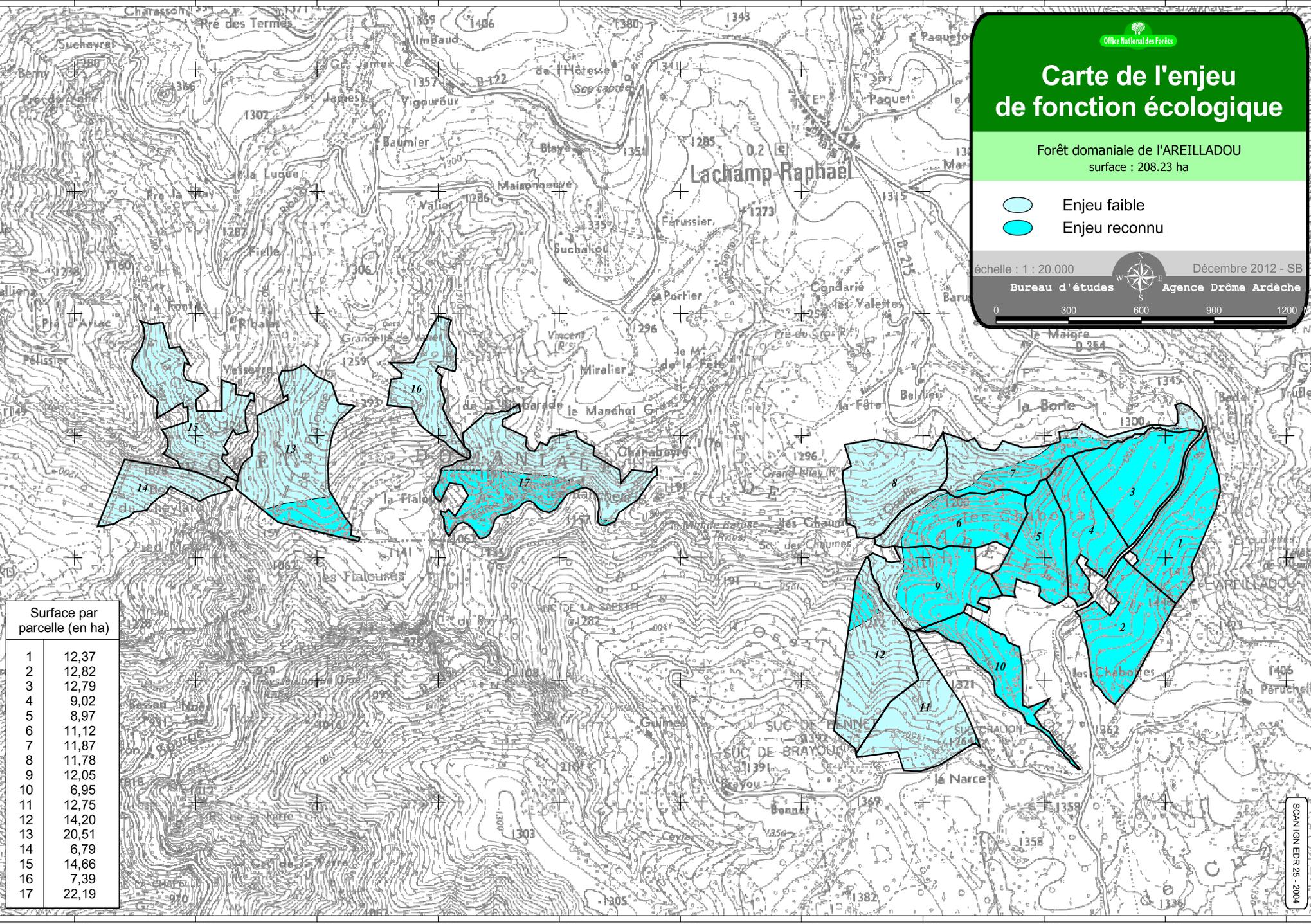
Forêt domaniale de l'AREILLADOU  
surface : 208.23 ha

- Enjeu faible
- Enjeu reconnu

échelle : 1 : 20.000

Bureau d'études Agence Drôme Ardèche

Décembre 2012 - SB



Surface par parcelle (en ha)	
1	12,37
2	12,82
3	12,79
4	9,02
5	8,97
6	11,12
7	11,87
8	11,78
9	12,05
10	6,95
11	12,75
12	14,20
13	20,51
14	6,79
15	14,66
16	7,39
17	22,19

754500 755000 755500 756000 756500 757000



# Carte des habitats d'intérêt communautaire

Forêt domaniale de l'AREILLADOU  
surface : 208.23 ha

- Périmètre site Natura 2000 FR 820 1664
- Habitats dominants d'intérêt communautaire**
- 4030 - Landes sèches européennes
- 6430 - Mégaphorbiaies alpines et subalpines
- 6520 - Prairies de fauche de montagne
- 7120 - Tourbières à Molinie bleue
- 9120 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 9130 - Hêtraies neutrophiles montagnardes

échelle : 1 : 10.000  
Bureau d'études Agence Drôme Ardèche  
Décembre 2012 - SB  
0 100 200 300 400 500 Mètres

1979500

1979000

1978500

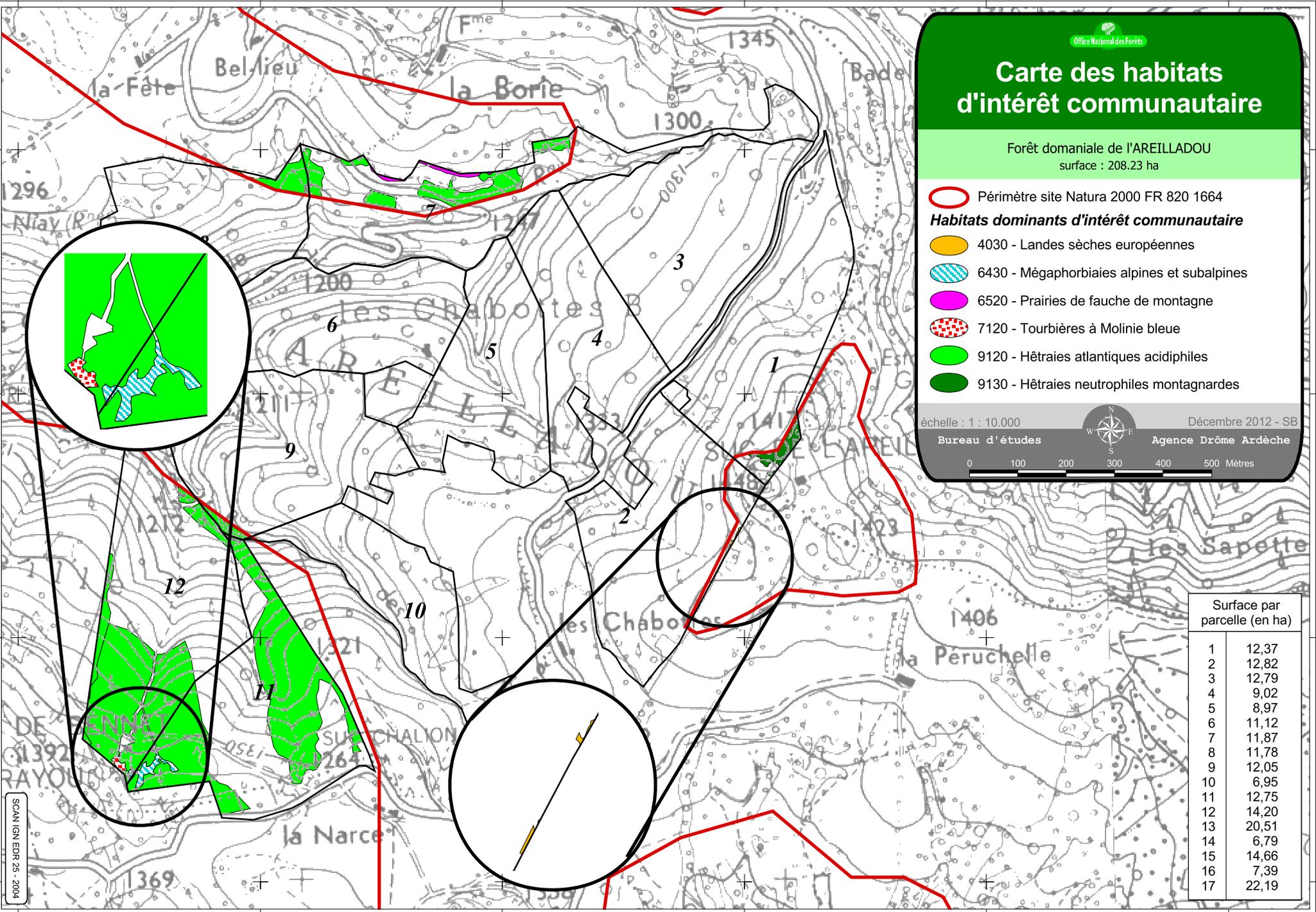
0008061

1979500

1979000

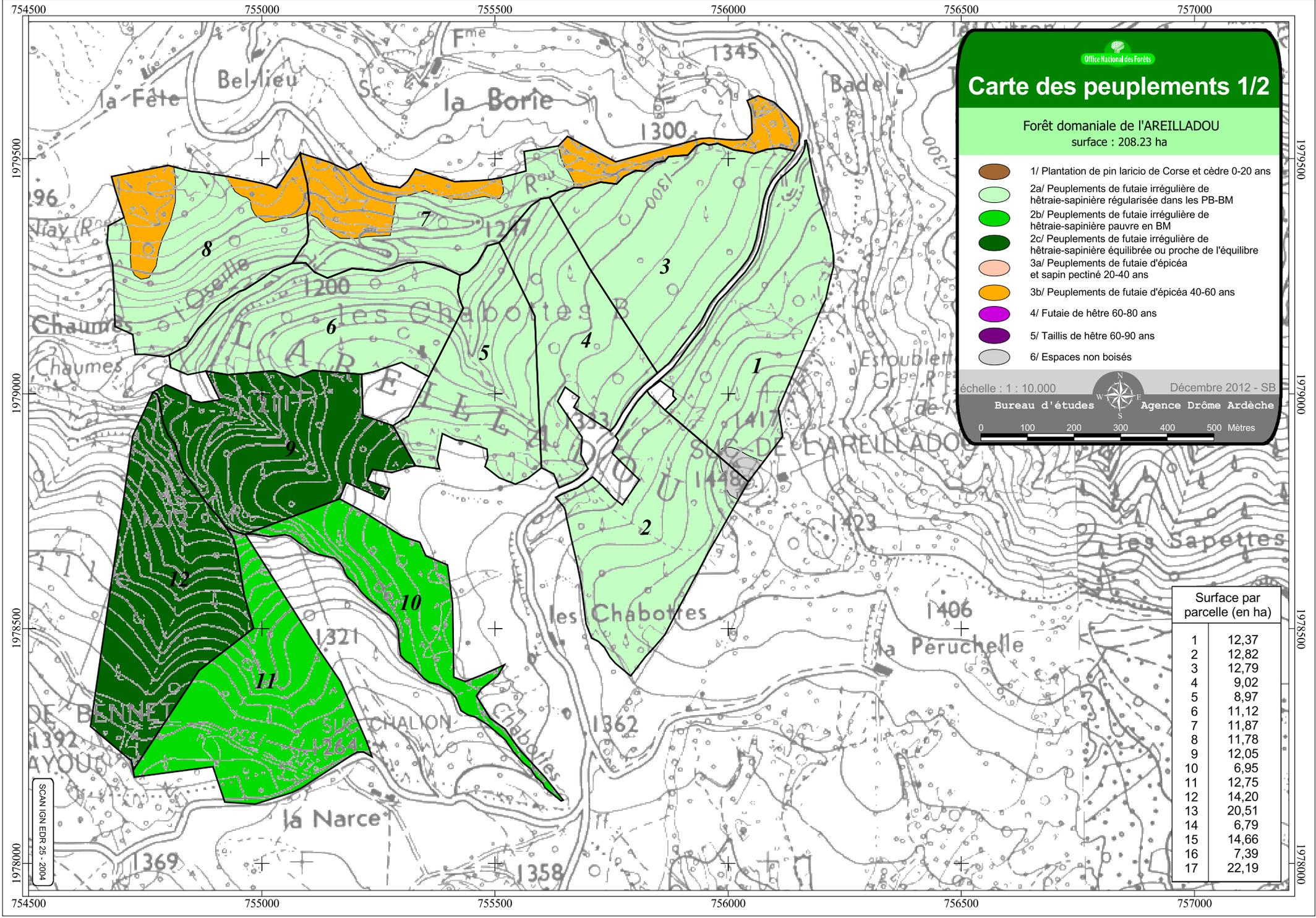
1978500

1978000



Surface par parcelle (en ha)	
1	12,37
2	12,82
3	12,79
4	9,02
5	8,97
6	11,12
7	11,87
8	11,78
9	12,05
10	6,95
11	12,75
12	14,20
13	20,51
14	6,79
15	14,66
16	7,39
17	22,19

SCAN IGN EDR 25 - 2004



  
**Carte des peuplements 1/2**  
 Forêt domaniale de l'AREILLADOU  
 surface : 208.23 ha

- 1/ Plantation de pin laricio de Corse et cèdre 0-20 ans
- 2a/ Peuplements de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière régularisée dans les PB-BM
- 2b/ Peuplements de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière pauvre en BM
- 2c/ Peuplements de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière équilibrée ou proche de l'équilibre
- 3a/ Peuplements de futaie d'épicéa et sapin pectiné 20-40 ans
- 3b/ Peuplements de futaie d'épicéa 40-60 ans
- 4/ Futaie de hêtre 60-80 ans
- 5/ Taillis de hêtre 60-90 ans
- 6/ Espaces non boisés

échelle : 1 : 10.000 Décembre 2012 - SB  
 Bureau d'études Agence Drôme Ardèche  
 0 100 200 300 400 500 Mètres

Surface par parcelle (en ha)	
1	12,37
2	12,82
3	12,79
4	9,02
5	8,97
6	11,12
7	11,87
8	11,78
9	12,05
10	6,95
11	12,75
12	14,20
13	20,51
14	6,79
15	14,66
16	7,39
17	22,19

SCAN IGN EDR 28 - 2004

751500 752000 752500 753000 753500 754000

1980500  
1980000  
1979500  
1979000

Surface par parcelle (en ha)	
1	12,37
2	12,82
3	12,79
4	9,02
5	8,97
6	11,12
7	11,87
8	11,78
9	12,05
10	6,95
11	12,75
12	14,20
13	20,51
14	6,79
15	14,66
16	7,39
17	22,19

  
**Carte des peuplements 2/2**

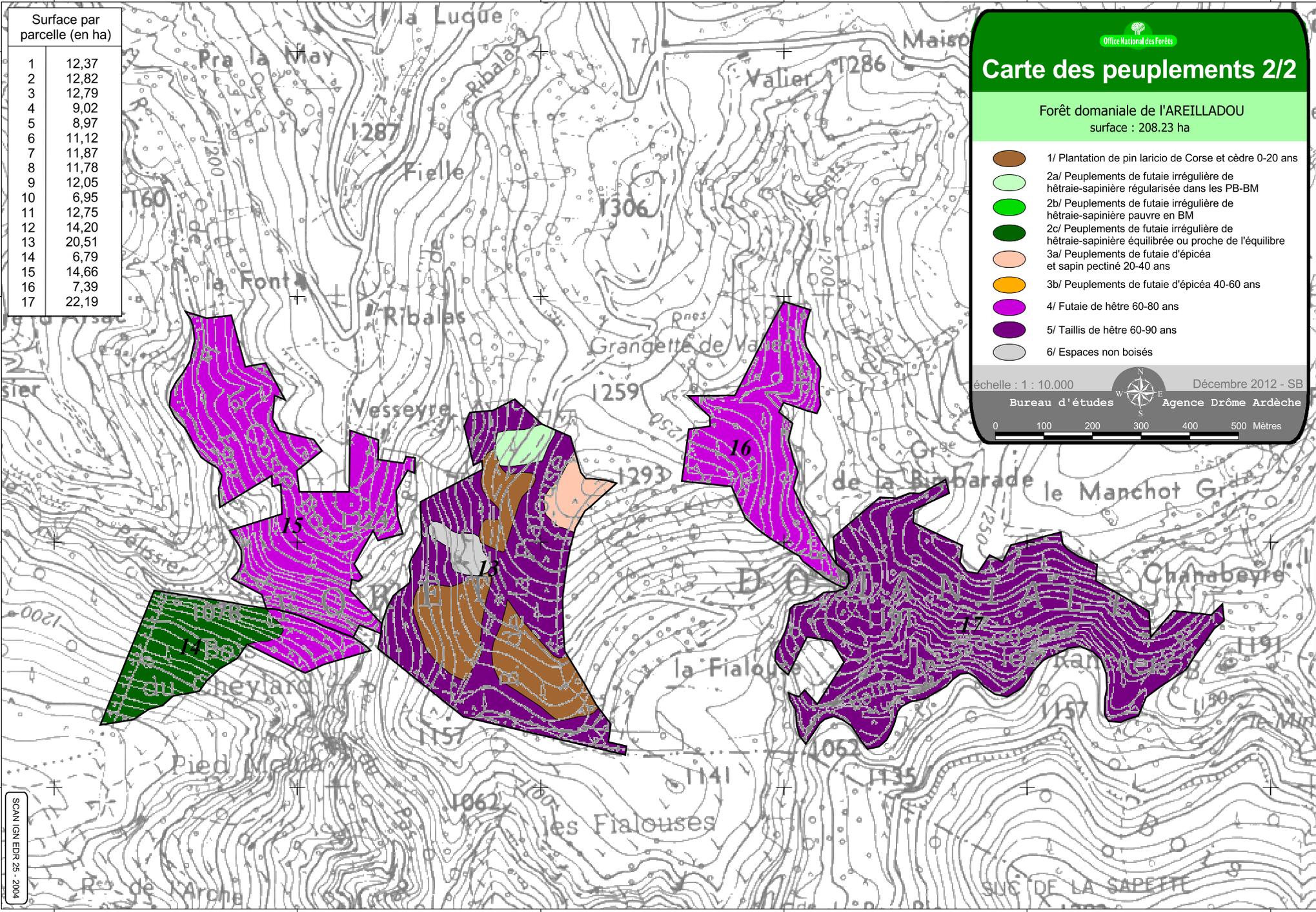
**Forêt domaniale de l'AREILLADOU**  
surface : 208.23 ha

-  1/ Plantation de pin laricio de Corse et cèdre 0-20 ans
-  2a/ Peuplements de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière régularisée dans les PB-BM
-  2b/ Peuplements de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière pauvre en BM
-  2c/ Peuplements de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière équilibrée ou proche de l'équilibre
-  3a/ Peuplements de futaie d'épicéa et sapin pectiné 20-40 ans
-  3b/ Peuplements de futaie d'épicéa 40-60 ans
-  4/ Futaie de hêtre 60-80 ans
-  5/ Taillis de hêtre 60-90 ans
-  6/ Espaces non boisés

échelle : 1 : 10.000 Décembre 2012 - SB

Bureau d'études  Agence Drôme Ardèche

0 100 200 300 400 500 Mètres



SCAN IGM EDR 25 - 2004

751500 752000 752500 753000 753500 754000

1980500  
1980000  
1979500  
1979000

# Inventaire relascope 1/2

Forêt domaniale de L'AREILLADOU  
surface : 208.23 ha

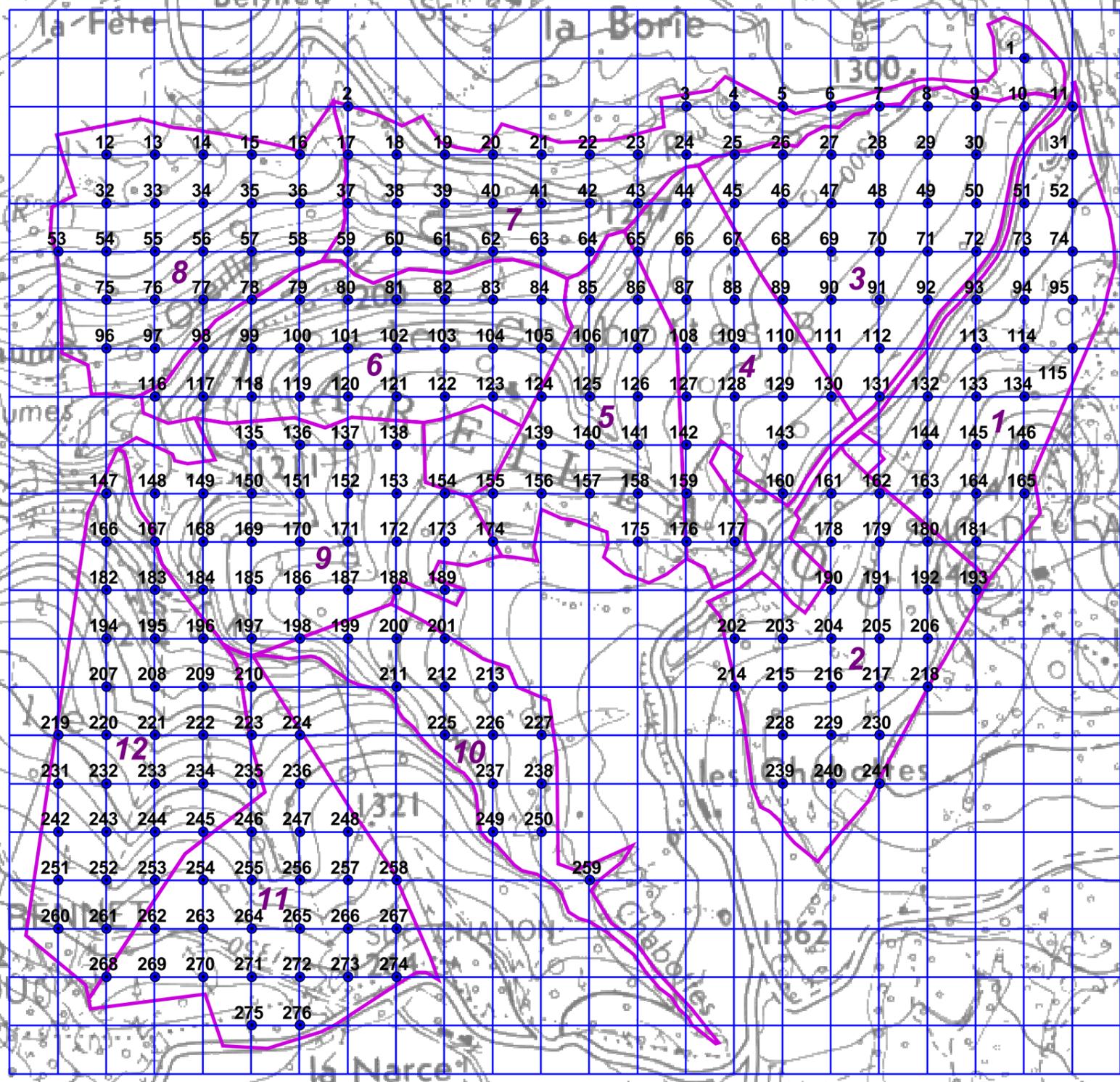
- Localisant point d'inventaire (2 points/ha) espacé de 71 ml
- Parcenaire forestier
- Quadrillage au pas de 71 ml

échelle : 1 : 7.500

Bureau d'études Agence Drôme Ardèche

Jun 2012 - SB

0 50 100 150 200 Mètres



ANNEXE N° 2  
REFERENCES CADATRALES

## POUR VOTRE INFORMATION

Les éléments ci-dessous :

### TITRE 3

(pour les aménagements "standards")

sont non consultables par le public